

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JUIN

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

3

in-octavo.

Semonce générale de la paix & de réunion à l'Eglise & à la Chaire apostolique, adressée à toute la nation des Juifs, par Fr. Guillaume ***. Catholique françois, Avignon 1765.

Sentimens d'une ame chrétienne, touchée d'un véritable amour de Dieu, tirés de divers passages de l'Ecriture sainte, par Mr. l'Abbé Maupertuis.

Sentimens de piété, par le Pere Cheminai.

Sermons sur les Epîtres de tous les Dimanches de l'année, 4 vol.

Sermons du Docteur Fleewood, Evêque de St. Asaph.

Sermons sur les plus importantes matieres de la morale chrétienne, à l'usage de ceux qui s'appliquent aux Missions, & de ceux qui travaillent dans les Paroisses, par le Pere Lorient, 7 volumes.

Sermons, ou Actions chrétiennes pour toute l'année, par le R. P. Simon de la Vierge, Carme, 15 vol. qui se vendent séparément, savoir, 8 volumes pour les Dimanches ou de Morale, 6 de Panégyriques, & un de l'Octave du St. Sacrement. *Belle édition.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. JUIN

1776.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Analyse des traités des bienfaits & de la clémence de Sénèque , précédée d'une vie de ce philosophe , plus ample que toutes celles qui ont paru. A Paris chez Barbou ; à Liege chez Demazeau , 1776. Un vol. in-12°.

L'Auteur de cette vie de Sénèque est un homme très versé dans l'histoire & la littérature. Un jugement sain , une critique juste , un stile correct & agréable , des réflexions pleines d'intérêt & de sentimens distinguent cet ouvrage d'une manière très-

Q 2 avantageuse

avantageuse dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années sur les écrivains de l'ancienne Rome. Le zèle que le biographe montre pour la réputation de ce philosophe, ne peut déplaire à ceux qui sont persuadés de cette sage maxime, qu'il ne faut juger des hommes que par leurs actions & non par les opinions de la multitude. La plupart des écrivains modernes se sont donné la liberté de peindre cet homme célèbre non d'après sa conduite qui étoit la seule manière de le faire connoître, mais d'après leur imagination & selon l'estime plus ou moins grande qu'ils avoient conçue de ses ouvrages. Parmi les différentes réfutations que l'auteur fait des calomnies écrites contre Sénèque, il ne faut pas négliger ce qu'il dit du nouveau dictionnaire historique; ce livre aujourd'hui fort accrédité & très-répandu, jouit tellement de la confiance d'un grand nombre de lecteurs, qu'ils ne se doutent en aucune façon de l'exacte vérité de ses tranchantes décisions. Nous avons tâché d'affoiblir cette confiance par le compte que nous avons rendu de cet ouvrage dans le Journal de Mai 1772, p. 323, & 15. Fev. 1775, p. 246. Nous y ajouterons le jugement de notre historien : " C'est apparemment d'après Dion, que l'auteur du nouveau dictionnaire historique, en 6 vol in-8°, a écrit à l'article Sénèque : *un commerce illicite avec la veuve de Domitius, un de ses bienfaiteurs, le fit reléguer dans l'isle de Corse.* On voit que dans cette phrase tran-

chante

éclatante & positive, Sénèque est accusé bien clairement & d'adultère & d'ingratitude, deux imputations dont il est aisé de démontrer la fausseté. 1°. Le mari de Julie ne s'appelloit pas Domitius, mais Vinicius, qui fut deux fois Consul. 2°. Pourquoi avancer comme un fait certain un crime qui est pour le moins très-douteux & très-invraisemblable, que Tacite n'a pas cru réel, & dont tous les historiens postérieurs ont justifié Sénèque, à l'exception du calomniateur Dion-Cassius? Ce trait injurieux n'est pas le seul que le moderne lexicographe ait lancé contre la personne de notre philosophe. Il dit encore à son article : *on ne peut nier que Sénèque ne fut un homme d'un génie rare ; mais sa sagesse étoit plus dans ses discours que dans ses actions. Il avoit une vanité & une présomption ridicules dans un philosophe.* Voilà encore du Dion tout pur. Quand on reconnoît un historien pour un méchant & un imposteur, un sage & véridique écrivain doit se bien donner de garde d'y aller puiser des mensonges. Or le rédacteur du nouveau dictionnaire historique, au mot Dion, convient lui-même, *que cet historien est accusé d'avoir été bizarre, partial, également porté à la flatterie & à la satire, & qu'il paroît avoir été ennemi de Sénèque.* Donc le rédacteur ne devoit pas employer à la légèreté le témoignage de Dion, concernant notre philosophe. Il auroit mieux fait de consacrer quelques momens à la lecture de Sénèque, qui lui auroit appris à être plus

circonspect dans ses jugemens, pour ne pas mériter ce reproche fait à un autre copiste de son espece : *non religiosissima fidei, sæpè decipitur, sæpè decipit*. Sen. l. 7. quest. nat. C'est un compilateur infidele & peu sûr : souvent il se laisse tromper par d'autres, souvent il trompe lui-même „. Nous croions que c'est-la en effet l'idée juste qu'on doit se faire du rédacteur de ce dictionnaire, ou plutôt *des rédacteurs*, car il est impossible que des contradictions si multipliées & si évidentes, qu'une maniere de penser qui se combat & se détruit elle-même avec tant d'acharnement, puissent exister chez un même homme, dans un même cerveau sans qu'il s'éclate & se dissipe.

Notre historien examine avec beaucoup de soin si Sénèque étoit chrétien. On fait que St. Jérôme n'en doutoit pas, & l'on a lu long-tems avec toute la confiance possible six lettres de St. Paul à Sénèque & huit de Sénèque à St. Paul. Le savant Sandini croioit que ces lettres avoient réellement existées ; mais que celles qu'on lit dans la bibliothèque de Sixte de Sienne étoient supposées. Quoiqu'il en soit, on conclut ici que Sénèque n'étoit pas chrétien & on adopte ce passage d'Erasme : “ Si vous lisez Sénèque comme païen, vous trouverez qu'il a écrit en chrétien ; si vous le lisez comme chrétien, vous trouverez qu'il a écrit en païen. *Si legas illum ut paganum, scripsit christianè ; si ut christianum, scripsit paganicè* „. La doctrine évangélique étoit très-répandue

du tems de Sénèque , ce philosophe la connoissoit sans doute ; elle a perfectionné sa philosophie comme celle d'Épictète & de tant d'autres , mais elle n'a pas opéré cette révolution parfaite qui renforce les lumières de la raison par les lumières de la foi , qui fixe les incertitudes inévitables de l'esprit humain par les dogmes immuables de la révélation , & produit une philosophie bien affermie dans ses principes & conséquente dans toutes les idées qui y sont associées.

Sénèque avoit deux freres , dont l'un , nommé Gallion , est ce Proconsul , dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres , qui refusa si généreusement de se prêter à la haine des Juifs contre les Chrétiens. " Lorsque qu'il étoit Proconsul en Achaïe , tous les Juifs de la province se souleverent contre St. Paul , & le trainerent au tribunal du Proconsul , où ils accusèrent l'Apôtre de vouloir introduire une religion nouvelle , une façon d'honorer Dieu contraire à leur loi. St. Paul se préparoit à se défendre , lorsque Gallion dit aux Juifs : *Si cet homme étoit coupable de quelque injustice ou d'un crime , je vous soutiendrois contre lui de toute mon autorité ; mais puisqu'il ne s'agit que du Texte de votre loi , d'une dispute de mots & de noms , vous n'avez qu'à décider la question vous-mêmes. Je ne m'ingere point de juger dans ces sortes de matieres qui ne sont pas de mon ressort.* Et après ce discours , il les fit sortir du lieu de son tribunal. Comme

me ils ne se pressoient pas de sortir , tous les Grecs gentils , qui naturellement n'aimoient pas les Juifs , ayant saisi Sosthène chef de la Synagogue , qui portoit la parole contre Paul , ils le battoient devant le tribunal , sans que Gallion s'en mit en peine ,.

On ne fera pas fâché de trouver ici l'épithaphe de Sénèque faite par lui-même. Le célèbre Muret , dans ses notes sur les œuvres de Sénèque , dit qu'il la trouve d'un très-beau sens , & qu'il y reconnoît l'empreinte de l'antiquité : *Antiquum sanè est , egregiùque sensus*. Ce savant & les autres commentateurs , conjecturent que cette épithaphe fut un des morceaux précieux dont il est parlé dans Tacite , que Sénèque dicta à ses secretaïres , peu de momens avant de mourir.

*Cura , labor , meritum , sumpti pro munere honores ,
Ite , alias posthac sollicitate animas .
Me procul a vobis Deus advocat ; illicet actis
Rebus terrenis , hospita terra , vale .
Corpus avara tamen solemnibus excipe saxis ;
Namque animam cælo reddimus , ossa tibi .*

Soins , travaux , dignités , honneurs dus à l'emploi
Que j'occupai naguere , & qu'un autre possède ,
Allez , vous n'avez plus aucun charme pour moi ;
A de nouveaux acteurs sans regret je vous cède .
Loin de vous , Dieu m'appelle à l'éternel repos .
Adieu , monde , séjour où tout est périssable .
Toi terre , couvre moi de quelques grains de sable ;
Je rends mon ame au ciel , & te laisse mes os .

L'auteur finit par comparer le mérite de Sénèque avec celui de nos moralistes anciens & modernes. Il paroît que le caractère de ces derniers est tracé avec soin & que

les traits sont bien ressemblans. Ce morceau nous a paru très-propre à fixer la vraie idée qu'il faut se faire de ces écrivains. Ces sortes de comparaisons sont en même tems d'excellentes leçons pour les jeunes littérateurs, c'est une théorie expliquée & fortifiée par des exemples, qui apprennent à juger sainement des autres, à éviter les écueils qu'ils n'ont pas évités, & à cueillir les fleurs & les fruits qu'ils ont cueilli. "Quant à nos moralistes modernes, il n'en est aucun qui ne soit forcé de baisser pavillon devant lui. Le fameux recueil des essais de Montaigne, n'est qu'un centon perpétuel d'Aristote, de Plutarque & de Sénèque, des quels il n'est encore qu'un très-foible copiste. Le livre de la sagesse de Charron, doit être placé dans la même cathégorie. D'ailleurs ces deux moralistes, quoiqu'ils aient écrit dans notre langue, ne sont presque plus intelligibles, & ne le seront jamais davantage, parce qu'en leur ôtant la naïveté de leur stile, on leur ôteroit les trois quarts de leur mérite. Pour trouver deux ou trois pensées dans les essais de morale de Nicole, il faut dévorer des volumes entiers, dont la lecture fastidieuse porte dans l'ame la tristesse & l'ennui. Ce qu'on appelle les pensées de Pascal, n'est qu'un recueil posthume de pensées sur des matieres disparates. Celles qui regardent la Religion pourroient être utiles, si elles étoient moins alambiquées, & qu'on les eût présentées dans un jour plus lumineux. Les autres, qui ont pour objet la

philosophie & les belles-lettres sont, pour la plupart, informes, souvent fausses, toujours obscures. Elles inspirent la misanthropie & le mépris des beaux-arts. Ces deux derniers écrivains ont, dans leurs ouvrages de morale, un défaut très-sensible, dont leurs plus zélés partisans ne sauroient les excuser. Par le mélange bizarre qu'ils ont fait du sacré & du profane, ils jettent l'esprit, à chaque instant, dans une incertitude fâcheuse, une perplexité pénible. Ils confondent tellement les objets de foi & de raison, en les faisant succéder alternativement les uns aux autres, qu'on ne sait, le plus souvent, s'ils parlent d'autorité, ou en simples philosophes, c'est-à-dire, si on est obligé de les croire ou non. Toutes nos connoissances ont des limites distinctes qu'il faut garder fidèlement. Si on les outre-passe, on tombe nécessairement dans le désordre, le galimatias & l'obscurité „

“ Les ingénieuses maximes de la Rochefoucault ne roulent que sur cette pensée unique, que l'intérêt ou l'amour-propre est le mobile de toutes nos actions. Affertion triviale, qui est heureusement plutôt un paradoxe improbable, qu'une vérité constante. Pourquoi occuper son esprit à faire valoir un principe hasardé, qui ne peut que décourager, que dégrader l'homme, & qu'il faudroit lui cacher avec le plus grand soin, si l'on parvenoit jamais à en trouver la démonstration „

“ La Bruyere est donc le seul qui puisse soutenir un moment de comparaison : mais

qui ne fait qu'il s'étoit proposé Théophraste & non Sénèque pour modele ? En effet, on trouve dans ses caractères peu de ces pensées fortes, sublimes, originales, qui caractérisent un philosophe du premier ordre. Il tient le milieu entre le poëte comique & le moraliste. Ses portraits sont extrêmement ingénieux ; mais par cette raison même, ils ne feroient pas à la gravité philosophique. Il cherche moins à instruire qu'à plaire. La finesse de ses pensées déceit un auteur qui a voulu se faire lire, sans se soucier d'être utile. Il sacrifie à l'esprit la raison & le sentiment, qui constituent un vrai maître de sagesse. Cette envie de briller, qui est trop sensible dans ses ouvrages, suffit seule pour l'éliminer du portique. Il y a plus de pensées, plus de substance dans dix pages de Sénèque, que dans tout le livre de la Bruyère. Ce n'est pas qu'il ne soit très-estimable dans son genre, & digne des plus grands éloges, puisqu'il a servi à corriger les ridicules de son siècle ; mais il est incapable de joûter contre Sénèque, qui a attaqué tous les vices à la fois, qui les a poursuivis jusques dans leurs derniers retranchemens, qui est toujours plein de son sujet, qui dédaigne les petites cajoleries du stile, qui veut convaincre, parce qu'il est convaincu lui-même, & qui joint aux plus vastes connoissances une façon de penser toujours grande & soutenue, qui doit lui conserver à jamais sa haute supériorité sur tous ses antagonistes, „

“ Nous ne parlerons pas ici de Cicéron,

dont les livres de morale se ressentent trop fort de son stile oratoire ; ni de l'illustre auteur de l'esprit des loix , plus politique que moraliste ; ni de Descartes & de Malebranche , qui appartiennent plus à la métaphysique , qu'à la philosophie proprement dite. Ces deux célèbres fabricateurs de systèmes peuvent être justement comparés à ces comètes qui apparoissent de tems en tems , sur les quelles on raisonne beaucoup , tandis qu'elles brillent , & dont il n'est plus question , quand une fois elles ont disparu. Sénèque a sur eux tous cet avantage ; c'est que ses ouvrages sont applicables à tous les hommes , en tous tems , en tous lieux , parce qu'il a écrit sous la dictée de la raison , & que la raison est toujours la même dans tous les individus & dans tous les siècles. „

L'analyse du traité des bienfaits & du traité de la clémence qui suit la vie du philosophe , est faite avec une application & une exactitude qui ne laisse échapper aucune idée qui fasse corps pour ainsi dire avec la totalité de l'ouvrage. Soit que Sénèque ait eu quelque légère disposition pour le verbiage , soit que fortement occupé des vérités philosophiques , il n'ait cru pouvoir les exprimer avec trop de clarté & d'étendue ; soit enfin que l'enthousiasme allié quelquefois avec le flegme stoïcien , ait transporté l'esprit de l'écrivain sur des objets qui ne tenoient pas à sa matière par des liens sensibles & évidens : il y a souvent dans les traités de Sénèque des idées intermédiaires qui rendent difficile

la liaison des idées principales, & qui ont fait dire à quelques lecteurs impatiens, qu'il n'y avoit ni ordre ni ensemble. L'analyse que nous annonçons ici, anéantit cette critique : on y rapproche tous les anneaux qui forment la vraie succession des idées du philosophe ; l'espace qu'on franchit est de nature à pouvoir être abandonné sans conséquence pour celui qu'on conserve, le quel acquiert même un nouveau prix par les rapports que ce retranchement lui donne.

On sent que le succès de cette entreprise, très-nouvelle en son genre, exigeoit bien du talent ; & que celui qui l'a tenté, a dû se nourrir long-tems d'un ouvrage qui sembloit isolé & circonscrit dans toutes ses parties, pour en présenter un résultat clair, précis, bien combiné & bien conséquent. Nous croïons que tous ceux qui liront l'analyse, jugeront comme nous, que l'auteur a parfaitement réussi dans le but qu'il s'est proposé, que par son travail la réputation de Sénèque s'élèvera plus haut, que les écrits de ce philosophe feront d'une utilité plus générale, d'un intérêt plus vif, d'un mérite plus connu.



Sammlung, &c. Recueil de lettres & de mémoires, concernant les exorcismes de Gassner, publié par Mr. le Docteur & Professeur Semler, qui y a joint plusieurs de ses propres remarques. A. Halle, in-8°.
(a).

“**M**R. Lavater (b) croit voir dans les effets de ces cures le doigt de Dieu, & il voudroit que tout le monde l’y vît. C’est ce desir qui l’a engagé à provoquer un théologien (c), qui est fort éloigné de la

(a) Mr. Semler se distingue depuis quelque tems dans la littérature allemande, par ses écrits contre Mr. Gassner. Nous transcrivons le compte rendu de son livre par un des plus grands adversaires de ce même Mr. Gassner (Mr. Fontanelle, auteur de la gazette littéraire de Deux-Ponts). Nous n’avons jamais pris parti dans les affaires de ce fameux Prêtre, qui occupe les phyiciens & les théologiens depuis trois ans; nous avons rapporté tout simplement ce qu’on en disoit, & n’avons pas entrepris ni n’entreprendrons d’expliquer le secret de ses opérations; mais l’amour de la vérité historique & de la bonne logique nous ont engagé à transcrire les réponses de Mr. Semler, & les remarques du Gazetier, son apologiste.

(b) Célèbre Ministre protestant, connu par plusieurs ouvrages, qui étoit allé voir les opérations de Mr. Gassner uniquement pour les réfuter & pour dévoiler l’imposture de ce Prêtre.

(c) Mr. Semler n’est pas théologien, au moins théologien chrétien, comme on verra par la suite de cet extrait.

crédulité, à vérifier les faits en question, & à s'assurer par sa propre conviction de leur certitude. Les détails de cette correspondance méritent que nous en parlions avec quelque étendue „

“ Au mois d'Avril de l'année passée, Mr. Lavater entama ce sujet avec Mr. Semler, en lui mandant que pour lui, il étoit convaincu de la réalité des cures surnaturellement opérées par Mr. Gassner, & qu'il le regardoit comme un homme de bien à qui le Ciel avoit accordé le don des miracles. Des témoins oculaires, des médecins dignes de foi, les malades mêmes qui avoient été guéris, devoient être regardés comme des garans dont l'autorité ne pouvoit être refusée (a). Or, Mr. Semler ayant déclaré formellement dans ses écrits qu'il n'ajoutoit foi à aucune possession, ni à aucun exorcisme, Mr. Lavater le jugeoit l'homme le plus propre à vérifier exactement tous ces faits, s'il vouloit se donner la peine d'aller sur les lieux; & il lui croïoit trop de bonne foi pour ne pas se rendre à l'évidence, lorsqu'après l'examen le plus sévère il l'auroit reconnue. Que si Mr. Semler ne pouvoit pas faire lui-même ce voyage, Mr. Lavater le prioit d'envoier à sa place quelqu'un sur le rapport de qui il pût compter, & dont la déposition fût équivalente

(a) Il faut se souvenir que c'est Mr. Fontanelle qui parle ainsi.

valente à la sienne, offrant six louis d'or neufs pour les fraix „ (a).

“ Mr. Semler répondit à cette première lettre qu'il ne pouvoit faire ce voyage, & qu'il ne connoissoit personne à qui il convînt de le faire; mais que, quant à lui, il étoit tout aussi satisfait de ses idées là-dessus, que s'il avoit été sur les lieux (b), où d'ailleurs il n'étoit rien moins que sûr de se présenter comme examinateur, & de laisser paroître le moindre doute (c). En effet, l'enthousiasme a été si fort à Elwangen, que depuis les personnes les plus distinguées du lieu jusqu'au plus bas peuple, il n'y en avoit point qui n'eût levé la pierre contre quiconque eût osé n'ajouter pas une foi entière aux prodiges gaffnériques (d); l'affluence des croïans n'étoit

(a) Cette manière de faire rechercher la vérité est assurément bien sage & montre bien du zèle; qu'on la compare avec celle dont Mr. Semler combat les guérisons de Mr. Gassner, & on trouvera le contraste frappant.

(b) Si on avoit raisonné de la sorte lorsqu'il s'est agi de découvrir les merveilles de l'électricité, du magnétisme, les phases de Vénus, &c. tout cela seroit resté pour nous dans le néant. Les physiciens auroient dit qu'ils étoient *satisfaits de leurs idées là-dessus*, & quand on est satisfait, on ne va pas plus loin.

(c) Et qui obligeoit Mr. Semler de déclarer hautement ses doutes à Elwangen? qui l'empêchoit de se taire jusqu'à ce qu'il fût de retour chez lui, & qu'il pût écrire en sûreté tout ce qu'il a écrit depuis?

(d) Ceux qui ont été à Elwangen & à Ratibonne assurent que cela est très-faux, qu'on y disoit

n'étoit pas seulement composée des habitans du lieu : il y accouroit de toutes parts à grands flots des Comtes & des gentilshommes, des personnes de tout ordre, qui surpassoient en nombre celles qui fréquentent les sources minérales les plus fameuses (a). Mais, ajoute Mr. Semler, sans sortir de chez moi, je prétends mettre Gassner à une épreuve dont le succès suffira pour me décider. Qu'on prenne un malade qui n'ait point entendu parler des cures miraculeuses, & que tandis qu'il dort profondément, l'exorciste conjure le diable, qui assurément ne dort pas, & que, si l'exorcisme est réel, doit céder à son efficace (b),.

disoit en toute liberté ce qu'on pensoit de Mr. Gassner; mais encore un coup, Mr. Semler n'est-il donc pas maître de sa langue?

(a) C'est justement ce qui épaissit les ténèbres de cette affaire. Mr. Semler devoit nous apprendre comment il peut se faire que depuis trois ans il ne s'est trouvé personne dans une si grande affluence de monde de tout ordre, dont plusieurs ont été envoyés par leurs Souverains, qui ait découvert le secret de Gassner, & démasqué son imposture.

(b) Cette épreuve qui paroît si peremptoire à Mr. S., ne l'est pas; elle est même directement contraire au fondement des opérations de Mr. G. qui prétend guérir les malades par la foi & la confiance qu'il leur inspire dans le nom de Jesus. Le Sauveur des hommes n'a guéri aucun malade qui dormoit; il leur demandoit s'ils avoient la foi. *Jesus autem ait illi: Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti. Marc. 9. Dicebat enim intra se: si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. At Jesus conversus & videns eam; dixit:*

II. Part.

R

Confide

“ Mr. Lavater répondit le 19 Mai à la lettre précédente. Il commença par souhaiter de nouveau que l'inspection oculaire précédât tous les raisonnemens (a). Il dit ensuite bonnement qu'il a été instruit de nouvelles merveilles qui ne lui permettent plus aucun doute; & qu'à moins que le diable ne les eût opérées, il falloit les attribuer au pouvoir divin. Quand même, ajoute-t-il, le magnétisme ou telle autre force naturelle y interviendrait, comme quelques-uns le prétendent (b), il y auroit à la vérité de l'imposture dans le fait de Gassner; mais il seroit toujours de la dernière importance de découvrir quel est le moïen naturel qui peut guérir de si grandes maladies, ou même y apporter un soulagement passager. On reproche

Confide filia, fides tua te salvam fecit. Matth. 9. *Videns Jesus fidem illorum dixit paralitico, &c.* Il faudroit copier tout l'Evangile pour assembler les passages qui réfutent Mr. Semler.

(a) Cela paroît bien raisonnable. Il y a dans la nature des choses aussi incroyables que les opérations de Mr. G. Que deviendrait la physique, si on se contentoit de les nier, sans vouloir les voir. *L'horreur du vuide* subsisteroit encore, si on avoit refusé de voir les expériences de Torricelli.

(b) On ne l'a prétendu qu'après avoir nié les faits pendant plus de deux ans; enfin, les faits étant constatés par l'inspection oculaire, on a eu recours au magnétisme (Voyez le Journal du 15 Janvier 1776, page 57. --- 15 Février, page 287.) Supposé qu'on ait deviné vrai, c'est à l'inspection oculaire que la découverte est due. Mr. S. a donc tort de rejeter le secours des yeux & d'être satisfait de ses idées.

à Mr. Gassner qu'après ses cures les maladies reviennent; mais on peut répondre que c'est la faute des personnes guéries, dont les rechûtes viennent de ce qu'elles retombent dans les excès, ou du moins dans les irrégularités de régime qui avoient dérangé leur santé (a) „.

“ Mr. Semler a eu la complaisance de répliquer (b). Il dit d'abord que l'inspection oculaire ne sauroit absolument avoir lieu de la manière exigée par Mr. Lavater. Quand toutes les cures de Gassner seroient vraies & parfaites, on n'en pourroit inférer qu'un diable, ou plusieurs, aient causé les maladies: il n'y a aucune expérience faisable, aucune observation possible à cet égard (c)... Mr. Semler fait voir qu'il y a une très-grande différence entre les possédés dont l'Ecriture fait mention, & ceux que Gassner prétend guérir (d). Après cela, il seroit surprenant

(a) Jésus-Christ guérissant les malades, les avertissoit que leur constante guérison dépendroit de leur sagesse & de leur vertu : *sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Joan. 5.

(b) Mr. Lavater ne raisonne pas assez mal pour qu'on puisse appeller complaisance la réponse que Mr. S. lui fait.

(c) On diroit que Mr. S. veut se divertir, & donner de l'humeur à son correspondant. Mr. L. le prie d'examiner le fait; & celui-ci répond que le démon étant invisible, il n'y a aucune expérience faisable à son égard. Un homme moins paissible que Mr. L. prendroit une telle réponse pour une insulte.

(d) Quelle différence Mr. S. peut-il mettre entre les possessions, lui qui n'en reconnoît aucune? D'ailleurs il n'avoit pas été prié de carac-

que l'histoire apostolique ne fournisse, dans toute la durée du ministère des Apôtres, pas la centième partie des guérisons miraculeuses, comparées à celles qui ont été opérées par Gassner en peu de mois (a). Quelle est donc la mission de ce nouvel Apôtre (b)? Quel nouvel Evangile Dieu fait-il annoncer à si grands frais (c)? Enfin, pour couper le nœud, s'il est possible, la doctrine des

térifier les maladies que Mr. G. guérit, on l'avoit prié d'étudier le secret de ces guérisons d'après une observation oculaire.

(a) Quand les malades de Jérusalem se faisoient transporter dans les rues pour être guéris au passage de St. Pierre, &, pour ainsi dire, par l'ombre de cet Apôtre (*Act. 5.*) Quand les ceintures & les habits de Paul guérissent les malades en les touchant (*Act. 19.*) les guérisons étoient assurément bien fréquentes & bien multipliées. Nos philosophes ne devroient jamais citer l'Ecriture; dès qu'ils en parlent, ils montrent qu'ils ne l'ont pas lue.

(b) La même, disent les défenseurs de Mr. G., que celle des exorcistes qui ont fait tant de merveilles attestées par les *Actes des Apôtres*, les saints Peres, & l'histoire ecclésiastique des premiers siècles.

(c) Jesus Christ a promis que l'invocation de son nom faite avec confiance & avec foi, guérirait les malades, chasserait les démons : *Demonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent, & si mortiferum quid biberint, non eis nocabit; super agros manus imponent, & benè habebunt.* Marc. 16. Qui a jamais imaginé que la promesse faite par Jesus Christ au moment de son Ascension, annonçoit un nouvel Evangile à chaque époque de son exécution? Cette promesse n'a cessé d'être réalisée dans aucun siècle de l'Eglise; elle est la suite de l'unique & éternel Evangile de Jesus-Christ.

diabes & des effets de leur pouvoir, ajoute Mr. Semler, ne doit pas être regardé comme un article de la Religion chrétienne (a); c'est un simple préjugé de la nation judaïque, dont le fondement est contesté (b).

(a) S'il n'y a pas d'autre moyen de couper ce nœud que de nier la doctrine des diables, Mr. G. aura pour lui tous les Chrétiens, tous ceux qui ne se sont pas encore déclaré contre la révélation & l'Evangile de Jesus-Christ. Mais encore un coup, nous ne prononçons pas sur l'affaire de Mr. G., mais seulement sur les raisons de Mr. S., & sur l'approbation que leur donne Mr. F.

(b) Si Mr. S. avoit lû les philosophes anciens & les modernes les plus sages, s'il avoit examiné les extravagantes suppositions que des génies du premier ordre ont été obligés de substituer à la doctrine des diables & des effets de leurs pouvoirs (15 Mars, p. 404); il n'auroit pas vû dans cette doctrine un simple préjugé de la nation juive.

Catéchisme de l'homme social, par l'Abbé Duval-Pyrau. A Francfort sur le Mein, 1776.

L'Auteur regarde cet ouvrage comme une justification de sa manière de penser, & comme une réfutation des conséquences peu favorables qu'on avoit tiré de l'accord de la Religion & des rangs. Nous avons trouvé réellement que le *catéchisme de l'homme social* ne méritoit pas la même critique & nous nous empressons de le déclarer. Cela prouve qu'on ne veut pas toujours dire ce

V. le Journ.
du 1. Mars,
p. 333.

qu'on dit en effet, & qu'en disant des choses repréhensibles on peut avoir l'intention de n'en dire que de bonnes. Nous ne pouvons juger des sentimens des auteurs que par leurs écrits, mais quand ils opposent à leurs écrits même des protestations contradictoires, l'équité veut qu'on se décide sur la déposition la plus favorable. Il paroît effectivement que Mr. l'Abbé du V. dans le *discours* dont nous avons parlé, n'a adopté que quelques idées isolées de la philosophie dominante, & qu'il s'est refusé à la totalité du système; peut-être même une lecture trop assidue des brochures à la mode a-t-elle fait passer dans son stile des expressions, dont le sens n'a point obtenu le consentement de l'esprit; il ne raisonne pas comme un athée, il s'en faut de beaucoup, ni comme un ennemi décidé du Christianisme, mais il s'en faut aussi de beaucoup qu'il raisonne comme un *Docteur de Sorbonne*. (a).

Quant au *catéchisme* que nous annonçons ici, nous y avons trouvé quelques bonnes vûes & quelques leçons utiles à la société; l'auteur déclare dans plus d'un endroit qu'elle ne peut subsister sans religion, & que l'athéisme est le moïen le plus sûr

(a) Nous allions placer ici une liste tirée de l'*accord &c.* que la Sorbonne assurément n'approuveroit pas, mais la sagesse & l'estimable sensibilité avec laquelle l'auteur nous a écrit pour se plaindre, nous engage à différer ce détail jusqu'à ce qu'il paroisse le souhaiter lui-même.

pour opérer son entière destruction. “ L’athée ne répand pas le sang des hommes, le fanatique s’en abreuve. Celui-là le conserve, non par amour pour la paix ; mais par indifférence pour le bien ; l’autre le verse, non pour l’amour de Dieu ; mais par passion pour son intérêt. Le fanatique détruit les hommes, l’athée les empêche de naître ; celui-ci en détruisant les mœurs qui les multiplient, l’autre en établissant des mœurs qui les détruisent. L’athée détache l’homme de son espèce, en rapportant ses actions à un égoïsme nuisible & funeste à la population & à la vertu ; le fanatique l’arrache à son espèce en prétendant gagner sur la terre à s’y débattre pour le ciel. L’indifférence de l’athée est la tranquillité de la mort, le zèle du fanatique est le mouvement de l’enfer „.

Nous remarquerons sur ce passage (a), qui semble d’ailleurs prouver la religion de l’auteur, que Mr. du V. ne se garantit pas assez des extrêmes, & c’est le vrai écueil de sa philosophie qui sans cela pourroit paroître sage à bien des égards. Mais le moyen de tenir un milieu quand on fait ses lectures ordinaires dans des auteurs qui ou-trent tout & qui ne goûtent que l’exagération en tout genre d’assertions ? P. ex. pourquoi charger ici le portrait du fanatique de couleurs

(a) Il est presque copié de l’Emile de J. J. Rousseau.

leurs à-peu-près romanesques pour le faire servir de pendant à celui de l'athée? L'athée est un homme malheureusement aujourd'hui très-commun; le fanatique tel qu'on le montre pour faire l'autre côté du parallèle, est un être bien rare; il y a des siècles qu'on n'en a pas vû. Tout athée *détache les hommes de leur espece, les empêche de naître, détruit les mœurs, &c.*; mais quel est le fanatique qui *s'abreuve de sang*? Il faudra le chercher! aujourd'hui bien loin, je ne fais s'il s'en trouve un exemple dans le 18e. siècle; mais les dégâts de l'athéisme y sont sensibles. Tout fanatisme est un mal sans doute, mais son objet est souvent sans conséquence; les voies qu'il emploie, ne sont pas toujours sanguinaires, & la Religion peut l'arrêter en opposant à ses desseins la voix de la conscience; l'athéisme est absolument sans lien & sans frein, ses effets sont sûrs & infaillibles, & aujourd'hui très-visibles à quiconque a des yeux.

L'espece d'enthousiasme avec le quel écrit Mr. l'Abbé, l'empêche de lier ses idées, d'en assurer les conséquences, & de donner à son ouvrage de l'uniformité & de la correspondance. P. ex. quelle contradiction dans ce très-court passage!

D. *A quel signe reconnoît-on le bonheur du mariage? & n'est-il pas un présage de sa durée.*

R. *Il en est un infaillible; c'est quand de cette société, il résulte une personne morale,*

rale, dont la femme est l'œil, & l'homme le bras, & tous les deux dans une dépendance mutuelle. Quand la femme apprend de l'homme ce qu'il faut voir, & que l'homme tient de la femme ce qu'il faut faire, il est impossible que le bonheur n'habite pas avec eux.

D. Pourquoi cette harmonie est-elle le garant de leur félicité ?

R. Parce que l'homme a les principes, la femme une raison de pratique & l'esprit de détails.

*Comment concilier ces assertions ? La femme est l'œil, & l'homme le bras. La femme apprend de l'homme ce qu'il faut voir, & l'homme tient de la femme ce qu'il faut faire. Et un moment après c'est l'homme qui a les principes, & la femme a la raison pratique. C'est donc l'homme qui est l'œil & la femme est le bras. ---- Il ne faut pas être surpris quand on écrit de la sorte, qu'on écrive souvent ce qu'on ne pense pas. **



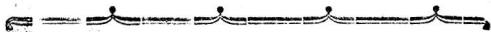
Motifs de ma foi en Jesus-Christ. Par un Magistrat. A Paris, chez la veuve Hérissant & les freres Estienne, rue St. Jacques; & chez C. P. Berton, rue St. Victor, 1766. Un vol. in-12°. de 133 pag.

MR. de Vouglans, Conseiller au Grand-Conseil, qu'on regarde comme le plus grand Criminaliste du Roïaume, après avoir victorieusement réfuté les paradoxes du Marquis

* Cet article étoit rédigé & la planche typographique composée, lorsqu'on nous a remis en main l'élé-gante & très-polie Diatribe que l'auteur nous adresse dans une feuille publique. Nous pourrions en parler dans la suite, à moins que nous ne persistions dans le système de ne point répondre aux injures.

quis Beccaria & ses plaidoiers en faveur de l'impunité du crime ; emploie des réflexions également solides contre les systêmes de l'incrédulité. Son livre qui est écrit avec autant de précision que de force , ne demande au plus que deux heures de lecture , mais peut long-tems occuper ceux qui sauront réfléchir sur les points capitaux qu'on y traite. L'auteur , parmi les faits qui servent de preuves au Christianisme , s'est attaché principalement à ceux qui prouvent avec le plus d'évidence la Divinité de son Auteur : tels que l'accomplissement des prophéties dans la Personne de Jesus-Christ ; les miracles qu'il a opérés par lui-même , & qui constatent sa mission ; la vérité de ses prédictions si pleinement accomplies dans le genre de mort qu'il a souffert , dans la résurrection qui l'a suivie , dans la réprobation des Juifs & la vocation des Gentils , enfin dans la perpétuité de l'Eglise. La mort de Jesus-Christ est avouée du peuple même qui s'en est rendu coupable : ainsi plus de doute sur ce point. Reste à prouver contre les Juifs & contre les nouveaux incrédules la vérité de la résurrection. L'auteur discute ici ce fait important dans toute la rigueur des principes de l'ordre judiciaire ; en sorte qu'il ne laisse rien à désirer sur l'exaëtitude qu'exige la preuve d'un fait de cette nature. Son ouvrage a beaucoup de rapport avec un autre qui est connu depuis long-tems sous le titre de *la Résurrection de Jesus-Christ examinée*

selon les regles du Barreau ; mais il est écrit avec plus d'ordre , de dignité & d'intérêt.



Les commandemens de l'honnête homme ou maximes de morale faciles à retenir & principalement destinées à l'usage des petites écoles. Par Mr. Feutry. A Paris chez d'Houry , rue de la vieille boucherie , 1776. 13 pag. in-12°.

Ces commandemens modelés sur ceux du Décalogue & de l'Eglise qu'on fait apprendre aux enfans , sont de même en rimes masculines & croisées. Il y a 76 maximes , toutes comprises en deux vers. Morale aussi simple que pure , & qui n'en fera que plus utile , semblable à l'air qu'on respire , & qui n'avertit point qu'on lui doit la vie. C'est la comparaison dont se sert un homme d'un mérite éminent , qui n'a pas dédaigné de lire ces maximes & d'en marquer sa satisfaction à l'auteur. Les mêmes commandemens sont encore imprimés en forme de placards sur trois colonnes , pour être appliqués aux murs des vestibules des châteaux , ainsi que dans les écoles & sous les porches des églises de campagne. On y lit ce distique donné à l'auteur :

*Hæc ferè Lex cunctas complectitur unica Leges:
Quod tibi me nolis , tu mihi ne feceris.*

Celui qui a donné ce distique auroit mieux fait de le garder ; il n'auroit pas offert aux

yeux du public une faute effencielle contre la prosodie (*feceris*) & une autre contre la langue (*quod tibi me nolis*, où *feceris* ne peut assurément suppléer le verbe, & où l'on ne s'avise pas de sous-entendre *facere*). Si l'auteur a cru qu'un distique agrandiroit le mérite de son livre, il pouvoit rendre le second vers de cette façon :

Quod tibi tu nolis, tu mihi ne facias.

Histoire du pélagianisme. A Avignon, 1776.
2 vol. in-12°. ; à Licge chez Orval Demazeau.

CEt ouvrage n'est pas nouveau. Nous l'avons vû dès l'an 1764. Ce ne peut être ici qu'une nouvelle édition, peut-être même n'a-t-on donné qu'un nouveau visage à l'ancienne. Quoiqu'il en soit, cette histoire est très-bien écrite. L'auteur est un homme érudit, sage, modéré, qui n'est d'aucun parti & qui n'épouse d'autres intérêts que ceux de la vérité. Son but paroît avoir été de faire voir que la marche & les ressources de l'erreur sont à-peu-près les mêmes dans toutes les sectes, que les plus opposées dans la profession des dogmes se réunissent dans le choix des moiens pour se maintenir & se propager. Dans l'histoire du pélagianisme on reconnoît sans peine celle du jansénisme. Mêmes subtilités pour reculer la

condamnation, même opiniâtreté après avoir été condamné, même apparence d'orthodoxie & de soumission à l'Eglise après avoir levé l'étendard de la rébellion. Ces différens tableaux nourrissent les réflexions du philosophe chrétien sur les ressorts secrets & la tortuosité de l'esprit humain.



ON peut se rappeler qu'un certain Mr. Court de Gebelin a fait un *monde primitif, analysé & comparé &c.* Nous avons dessiné le vrai caractère de cet ouvrage dans le Journal du 15 Fév. 1775, p. 255.; nous sommes à même de vérifier le jugement que nous en avons porté par les extraits les plus étendus; cependant on vient de graver le portrait de l'auteur comme d'un des plus grands hommes qui aient jamais écrit, & qui, comme on dit dans les vers mis au bas du portrait, *a dévoilé les mystères des tems & porté le flambeau de son génie jusqu'à leur source.* Nous répétons à cette occasion la fatale prédiction que tant d'hommes justement célèbres ont faite de la décadence très-prochaine des lettres, du goût, des sciences, & si on ôsoit l'ajouter, du sens commun. Comment veut-on que les jeunes lecteurs ne s'égarent pas dans la manière d'apprécier, qu'ils se forment un jugement sain, juste, conséquent, quand on leur met entre les mains les livres non-seulement les plus médiocres, mais les plus extravagans

pour des chef-d'œuvres de beauté ou d'érudition ? On ne sauroit trop le répéter, *le siècle de la philosophie*, dit Mr. de Q., *ne devoit pas être exagérateur ; mais l'esprit d'exagération, l'esprit louangeur nous entraîne tous, poètes, philosophes, journalistes, historiens, faiseurs d'almanachs &c. &c.* Affich. n°. 7.

Le Sr. François Bouquet, ferrurier à Abbeville, aiant exécuté une machine propre à faire marcher sans béquille des personnes privées de l'usage de leurs jambes, a présenté le 15 Février, à l'Académie royale de chirurgie, une personne, qui depuis plus de 30 ans avoit une ankylose dans une hanche, & qui, à l'aide de sa machine, a marché devant l'Académie sans soutien. Cette invention a été reconnue ingénieuse & utile par le Corps académique, qui lui en a fait délivrer un certificat en forme. Le Sr. Bouquet se propose d'ajouter à sa machine la possibilité de faire monter à cheval ceux qui auront recours à lui.

LE sieur Paulet, Docteur en médecine, des Facultés de Paris & de Montpellier, après beaucoup de recherches sur les différentes épizooties qui ravagent les bestiaux, & à chacune des quelles il a assigné le caractère qui lui est propre, a prouvé que celle qui regne dans les provinces méridionales de la France, est de la

même nature que celle qui fut observée en Europe en 1712 & 1745, & décrite avec beaucoup de sagacité par les plus grands médecins de ce tems, tels que Lancisi, Ramazzini, de Sauvages; & que cette maladie, qui ne doit pas être confondue avec celles qui sont causées par des vers logés dans les naseaux (accident qui arrive quelquefois en été par la ponte des œufs déposés par les mouches à l'entrée de leurs narines) n'étoit pas susceptible de guérison, ni par les fumigations avec les substances minérales sur-tout, déjà employées sans succès, ni par les remèdes ordinaires; qu'il n'y avoit que la nature non contrariée & un peu aidée par quelques boissons ou fruits austères, acides, aigrelets, ou par les plantes qui ont cette qualité, & par le vin, qui pût l'opérer lorsqu'elle étoit possible, ce qui est fort rare. Il a prouvé de plus, dans un ouvrage publié par ordre du Roi, que l'eau répandue en abondance dans les demeures des animaux, étoit de tous les moyens connus le plus capable de les désinfecter. Ce moyen simple est employé par les Orientaux, sur-tout à Constantinople en tems de peste, avec le plus grand succès pour la désinfection de tous les corps. Il mérite par-là toute l'attention de ceux qui ont intérêt de conserver leur bétail. Il faut écouter Mr. Paulet lui même : " Voulez vous purifier à coup sûr vos étables, & par un moyen bien simple & point couteux? Ne cessez d'y répandre de l'eau en abondance : imitez la nature qui lave ainsi les pâturages infectés par une pluie abondante, & purifie tout. Faites pleuvoir de même dans vos étables; lavez vos animaux; lavez tout, & ayez plus de confiance en ce moyen qu'à tous les parfums, qu'à toutes les drogues, qui ne servent qu'à empoisonner vos étables. Evitez de vous servir de cinabre, d'antimoine, d'arsenic en fumigation, & sur-tout de soufre; ce seroit un moyen certain d'étouffer tous vos animaux. Voulez vous éloigner les insectes, les mouches &c.? Tâchez de les noyer, ou brûlez du tabac. Vous est-il permis de tenter des remèdes sur vos animaux? Souvenez-vous que les drogues

les plus chères & les plus composées sont celles qui ont le moins de vertu. Présentez à vos bêtes quelques feuilles de mauve, d'oseille, de parietaire, de laitue, de bourrache, de poire, une salade même toute assaisonnée, un mélange d'eau & de vinaigre ; elles ne prendront que ce qui leur convient ; mais faites-leur boire toujours quelque breuvage aigrelet ; tourmentez leur cuir de mille manières, tâchez de le ramollir, & de l'ouvrir même en plusieurs endroits. Ont-elles le frisson, les cornes froides ? Donnez-leur un peu de vin ; ajoutez-y un peu de thériaque : c'est tout ce qu'il faut. Toutes les recherches sur cette maladie, toutes les épreuves, toutes les expériences, tout se réduit à ce peu de principes. Ils sont bien simples ; mais plus une chose est simple, plus elle mérite de confiance. Il n'y a point de vérité bien démontrée qui ne soit une chose très-simple. Mettez-vous du merveilleux, des charlatans, & des hommes à remèdes extraordinaires : vous vous repentirez toujours de les avoir écoutés. Il n'y a que la nature un peu aidée & sur-tout point contrariée, qui puisse opérer une guérison, lors qu'elle est possible, dans cette maladie. ,,

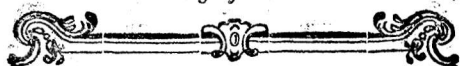


L'Esprit est le mot de la dernière
Enigme.

E N I G M E.

D'Argent ou de fer
Un pot pour la chair
Sans anse ou couvercle
Tout rond comme un cercle
prend bien les mesures
Contre coups & blessures.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 17 Avril.) L'audience de congé, que le Prince Repnin, Ambassadeur de Russie, devoit avoir du Grand-Seigneur, avoit été fixée au 2 de ce mois; mais une indisposition de Sa Hautesse l'a fait reculer de 8 jours : elle n'a eu lieu que le 9 & deux jours après ce Ministre a également pris congé du Grand-Visir. Il a été reçu avec distinction à l'une & à l'autre de ces audiences; mais à la dernière il eut le déplaisir, qu'un des officiers de sa nation qui se trouvoit coupable de quelques excès & qui en craignoit le châtiment, se dépouilla de l'uniforme russe en sa présence, & que, la jettant contre terre avec son chapeau, il demanda le Turban, déclarant *vouloir vivre & mourir comme un vrai Musulman*. L'Ambassadeur lui fit en langue russe les reproches les plus vifs sur sa désertion & son apostasie, & le réclama sur le champ, se fondant sur l'article II du traité de paix, qui porte, " que les délinquans, qui veulent changer de religion, „ seront renvoïés à la Puissance, à la quelle „ ils appartiennent. En effet, la Porte a eu égard à la demande du Prince Repnin, & lui a fait remettre l'officier apostat peu après

l'audience ; mais , comme , en vertu du sixieme article , tout autre apostat ne peut être réclaté , une vingtaine d'autres domestiques de l'Ambassade ont impunément quitté le service de leur maître & embrassé la loi musulmane.

Le Prince Repnin se mettra en route avec sa famille le 21 de ce mois. Le Colonel Pétersson a pris hier les devans ; & demain les troupes , qui font l'escorte de l'Ambassadeur , se mettront en marche avec les bagages , pour aller camper à un mille de Péra , & y attendre l'Ambassadeur. Un des premiers objets de Mr. Stachieff , qui lui succéde , sera d'afsûrer l'exécution des avantages accordés à la nation russe par le traité de paix , particulièrement la libre navigation sur la mer-noire.

Aly-Pacha , ci-devant Gouverneur d'Alep , dont les rapines & les vexations l'ont fait chasser de cette ville , en est parti. Le Pacha de Tarse en Arménie est désigné pour le remplacer. Quoique le premier soit pourvû d'un nouveau Gouvernement , & qu'à son départ il ait cru s'y rendre , on dit cependant que la Porte a envoié un Capiggy-Bachi pour le conduire en exil , ainsi que Tchelebi-Effendi & son frere , soupçonnés d'être les auteurs de la cherté & de la disette des vivres. On croit que le Kiaya ou Lieutenant de ce Gouverneur subira un châtiment plus rigoureux , & qu'il paiera de sa tête ses rapines & celles de son maître , tandis que ses biens serviront à rembourser

bourser les sommes qu'il s'est procurées par cet odieux moyen.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 6 Mai) La joie, qu'avoit causé la grossesse de Mad. la Grand'-Duchesse, s'est terminée par le deuil; & S. A. I. a succombé aux douleurs d'un enfantement laborieux, qui a duré quatre jours. Cet événement funeste a été annoncé le 27 du mois dernier par le manifeste suivant, publié au nom de l'Impératrice.

Il a plu au Tout-Puissant, suivant la profondeur de ses Décrets, de fixer l'heure de la délivrance tant attendue & si pleine d'espérances de Son Alt. Imp. la Grand'-Duchesse Natalie-Alexiowna pour être le terme de sa vie & de celle de son enfant, qui n'a jamais vu le jour, & pour être à notre Maison impériale la cause de la plus douloureuse affliction; vu que par des circonstances, dont toute l'habileté, qu'on a pu mettre en usage, n'ont pas permis de la tirer. Son Alt. Impériale, après une préparation chrétienne par la Confession, & après avoir reçu le St. Sacrement & l'Extrême-Onction, avec une fermeté d'esprit étonnante, a expiré au Seigneur, en notre présence, à St. Pétersbourg le 15 (26) de ce mois à cinq heures de l'après-midi, & a passé de ce monde dans la vie éternelle, laissant par ce décès notre cœur maternel, & celui de son époux, notre très-cher Fils, le

Prince Impérial & Grand-Duc Paul Pétrowitz, qui étoit pénétré pour elle de l'amour le plus sincère & d'estime pour ses vertus, plongés dans la plus profonde affliction. Tandis que nous notifions à nos fideles sujets cet événement funeste, que la volonté du Très-Haut a ordonné, & que nous lui adressons nos supplications pour le repos de l'ame de la Désunte, nous nous assurons fermement que chacun d'eux enverra au Ciel ses prières pour le même sujet. Le Clergé sur-tout ne manquera point de s'acquitter de ce devoir.

Donné le 16 (27) Avril 1776.

D'abord après la mort de Mad. la Grand-Duchesse, l'Impératrice s'est rendue à Czarsko-Zelo, où elle a été suivie par le Prince Henri de Prusse, qui a avec Sa Majesté de fréquentes conférences.

La débacle de la Newa a commencé le 25 du mois dernier, & a continué la nuit suivante; de façon que le 26 la rivière étoit entièrement débarrassée de glaces, & la navigation libre par toute la ville.

Le Comte Branicki, Grand-Général de la Couronne de Pologne, se dispose à reprendre la route de sa patrie; il n'a pas reçu cette fois le même accueil que la précédente. Il avoit chargé quelques Officiers de venir recevoir les armes, dont l'Impératrice lui avoit fait présent l'année dernière pour les trente mille hommes, qui composeroient l'armée sous ses ordres: Sa Maj. Imp. a ordonné que ces armes ne soient pas remises aux Officiers du Grand-Général,

ral , mais à des Commissaires , nommés par la République pour les recevoir.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Mai.*) Le Comte de Stackelberg est tout occupé des dispositions à faire pour la Diète prochaine. D'après le tour que les affaires ont prises depuis son séjour à Pétersbourg , il sera difficile d'exécuter le projet de confédération qu'on attribuoit aux Grands opposés au Conseil-permanent ; & l'on croit même généralement que la prochaine Diète n'aura aucune liberté , d'autant plus que les troupes russes qui seront à portée de cette résidence , contribueront efficacement à tenir la Pologne asservie. Le Corps russe qui campera pendant ce tems dans le voisinage de cette ville , fera de 4000 hommes , pour les quels l'on a ordonné dès-à-présent des livraisons. Un autre corps de 20 mille Russes est attendu à Zytomirs.

On expédie actuellement les Universaux pour la convocation de la Diète prochaine qui s'ouvrira le 26 Août. Les Diétines qui la précédent commenceront le 15 Juillet. Le Roi exhorte par ces Universaux tous les Palatinats & districts à n'avoir en vûe que le bien général , & à ne choisir conséquemment pour leurs Nonces que ceux qui ont assez de courage pour sacrifier leur intérêt particulier à ceux de leur patrie , & qui puissent les soutenir. Les Diétines de députation devant se tenir audit jour pour la formation

des nouveaux Tribunaux, ces mêmes Universaux portent qu'elles se tiendront 8 jours plus tard.

Les conférences entamées par Mr. de Benoît, Ministre de Prusse, avec le Ministère de la République, concernant l'affaire de la démarcation, se continuent avec succès. --- Le Colonel Baron de Seeger qui avoit porté à Vienne la dernière convention au sujet des limites, ayant été nommé Commissaire de sa Cour pour travailler à cet arrangement, s'est rendu sur les lieux avec les Ingénieurs des deux nations respectives; & l'on croit que cette affaire sera terminée avant la fin du mois prochain.

Le Comte de Sagramoso, Ministre de l'Ordre de Malthe, a fait le 20 du mois dernier la cérémonie de recevoir Chevalier le Comte Potocki, Castellan de Ciechanow, qui a érigé récemment une Commanderie, dont le droit de Patronat appartiendra à sa famille. Mr. Garampi, Nonce du Pape, la Princesse Daschkow, le Prince d'Anhalt-Bernbourg, la Princesse Czartoryska, épouse du Général de Podolie, & plusieurs autres personnes de la première distinction assistèrent à cette solennité.

Le 29 du même mois, le Comte Garampi, Archevêque de Beryte & Nonce du Pape, eut son audience de congé du Roi. Le lendemain, ce Prélat reçut, de la part de Sa Majesté, une très-belle tabatiere enrichie de brillans & du portrait de ce Prince, qui, voulant témoigner à Mr. le Nonce sa considération

dération particuliere, a ajouté à ce présent d'usage une riche bague de diamans. En effet, Mr. Garampi s'est concilié ici, par ses talens naturels & acquis & par les qualités du cœur, l'estime générale. Le 6 Mai après-midi, Mr. Garampi est parti pour sa Nonciature de Vienne.

Le 4 de ce mois, la Cour a reçu, par un exprès dépêché de Vilna, la nouvelle de l'ouverture du Grand-Tribunal de Lithuanie. Son établissement, qui causoit ci-devant les plus grands troubles par la division qui regnoit aux Diétines pour l'élection des députés, s'est fait cette fois-ci avec une tranquillité, dont il y a peu d'exemples, & qui donne les espérances les plus favorables pour l'avenir. L'élection du Maréchal ou Président, qui souvent ne donnoit pas lieu à moins de débats & de querelles, a aussi été effectuée avec une harmonie extraordinaire. Les suffrages se sont réunis en la personne de Mr. Lopacinski, Grand-Notaire de Lithuanie, qui avoit été élu député pour le district d'Upita.

Le régiment du Prince François Sulkowski, infanterie, qui étoit en Grande-Pologne, est arrivé ici le 5. Ce régiment, ainsi que 150 hommes de celui de la Reine, occupent les postes des Gardes lithuaniennes. --- Le Comte Oginski, Grand-Général de Lithuanie, & Mr. Przewdziecki, Staroste de Pinsk, sont arrivés ici le 7 au matin. Le premier eut le même jour une audience particuliere du Roi : il avoit été précédé par le Sr. Chominiski,

minski, son aide-de-camp-général. --- Mr. Raczynski, Chevalier de l'Aigle-Blanc, ayant donné sa démission de la charge de Grand-Notaire de Pologne, le Roi en a disposé en faveur de Mr. Maniecki, qui est arrivé ici depuis quelque tems.

Les officiers des douanes prussiennes aiant détenu des bâtimens chargés de grains qui descendoient la Vistule pour se rendre à Dantzic, sous le prétexte que les propriétaires n'en avoient pas donné une exacte déclaration, ceux-ci se sont adressés à la Cour de Berlin pour s'en plaindre, en lui montrant que ce mésentendu ne provenoit que de ce que ses employés vouloient substituer des mesures prussiennes à celles de Pologne qu'ils avoient déclarées : sur quoi le Roi de Prusse a blâmé ces derniers, & fait relâcher aussi-tôt les bâtimens & la cargaison des intéressés.

La Commission chargée de l'éducation nationale, a fait publier un nouveau règlement en six articles. Par le premier, les Professeurs & Préfets des classes sont déclarés jouir d'une autorité légitime sur les écoliers ; le second oblige les écoliers à reconnoître cette autorité ; le troisieme déclare que les Professeurs ont le droit d'infliger des peines, même celles qui porteroient avec elles le caractère de sévérité, si le cas le requéroit. Par le quatrieme, on laisse le choix des punitions à la prudence des Professeurs, qui seront tenus de les proportionner aux sujets qui les ont mérités & aux fautes qui les leur ont attirées.

Par le cinquieme, l'exclusion des écoles est déclarée la plus grande des punitions, qui rend ceux qui l'ont méritée incapables d'être reçus dans aucune autre école publique. Par le fixieme & dernier, il est défendu de recevoir personne dans les classes sans une attestation convenable.

Le Tribunal de la Cour, présidé par le Comte de Borch, Sous-Chancelier de la Couronne, a fait publier un Décret sur le différent qui subsistoit entre les Juifs de Casimir & la ville de Cracovie; ce Décret contient cinq articles, dont voici la substance.

I. Qu'il n'a pas jugé à propos de renvoyer aux Tribunaux de relation cette affaire qui a duré si long-tems & fait tant de bruit. II. Tous les droits, privileges ou rescrits, obtenus par les Juifs de Cracovie ou de Casimir, sont réputés contraires aux droits, privileges, ordonnances & rescrits anciens, rendus en faveur de la ville de Cracovie, & que conséquemment ils sont cassés & annulés. III. Il est enjoint aux Juifs de transporter à l'endroit de leur demeure toutes leurs marchandises, & de ne pas les laisser dans l'enceinte de Cracovie, sous quelque prétexte que ce soit, ou d'y exercer aucun métier, sous peine de confiscation de tous leurs effets; il y est pourtant spécifié qu'au cas que Casimir retournât un jour à la Couronne de Pologne, ils seroient maintenus alors dans leur commerce & possessions, mais que ce ne seroit que conformément à la convention faite entr'eux & la ville de Cracovie

en 1483. IV. Les prétentions qu'ils disent avoir sur Cracovie, y sont déclarées nulles & illégitimes. V. Les Juifs y sont condamnés aux fraix & aux intérêts envers Cracovie, & sont tenus de les acquitter au grod de la dite ville. Ce Décret réduit les Juifs à un état fort précaire; & néanmoins ces Israélites qui vivent toujours d'espérance, s'attendent à voir la liberté du commerce rétablie en leur faveur.

Les Calvinistes de cette ville n'ayant pu s'accorder avec ceux de la Confession d'Augsbourg, pour bâtir une église en commun, en font construire actuellement une à leurs dépens.

E S P A G N E.

MADRID (*le 10 Mai.*) Le Roi a fait une grande promotion parmi les Officiers de l'Etat-Major. --- On écrit de Cadix que la flotte destinée pour le Mexique étoit prête à partir, & n'attendoit plus que le tems favorable pour mettre à la voile. Quant aux prétendues hostilités des Portugais dans le nouveau monde, les nouvelles varient beaucoup. Suivant certaines lettres, ce ne sont point les Portugais, mais les Indiens mêmes, ennemis des Espagnols, qui ont mis nos troupes en déroute; d'autres avis portent qu'il ne s'est rien passé. --- Le 24 du mois dernier, on vit entrer dans le port de Carthagene les deux frégates du Roi commandées par Dom Jacques de Quevedo, avec une prise qu'elles avoient faite le 16, entre la

Sardaigne & la côte d'Afrique. C'étoit un vaisseau françois de 20 canons, parti de Constantinople pour Alger, aiant à bord un Envoïé de cette Regence qui revenoit de la Cour ottomane avec onze personnes de sa suite, & avec divers effets pour la marine d'Alger. La Cour avoit reçu sans doute des avis exacts sur le départ de ce vaisseau, puisque les deux frégates étoient sorties exprès de Carthagene pour aller l'attendre dans ces parages. L'Envoïé d'Alger & l'équipage de la prise ont commencé à faire la quarantaine; on dit généralement à Carthagene que le vaisseau & sa cargaison seront déclarés de bonne prise, & que l'Envoïé africain, avec sa suite, seront esclaves du Roi; mais on est en même-tems étonné que le vaisseau portant pavillon françois n'ait pas encore été relâché.

On apprend de Gibraltar qu'on y a publié l'acte du Parlement de la Grande-Bretagne contre les Colonies angloises en Amérique, avec ordre de le mettre à exécution, & d'intercepter tous les bâtimens armés ou marchands qui leur appartiennent. En conséquence, deux frégates sont parties de ce port pour établir leur croisiere contre les navires anglo-américains, l'une à la hauteur de Carthagene, l'autre à l'embouchure du Tage.

Extrait d'une lettre d'un Officier anglois en garnison à Gibraltar, du 25 Avril.

“ Les mouvemens des Espagnols & leurs armemens nous donneroient quelque inquiétude, si la bonne foi que nous avons observée

vée toujours avec eux dans l'exécution des traités ne nous rassûroit. D'ailleurs, nous ne pouvons penser que l'Europe entière veuille abuser de la crise volontaire dans la quelle nous nous sommes mis, pour nous arracher l'empire de la mer, dont nous avons usé avec tant de modération. En vain nos ennemis voudroient-ils nous objecter que nos alliés ont toujours été lésés dans nos traités avec eux. L'histoire les démentiroit ; les Hollandois, il est vrai, nous ont aidé à acquérir un commerce immense ; mais aussi nous leur avons laissé faire tout celui que nous étions hors d'état de faire nous-mêmes, & la preuve de leur confiance en nous se tire de ce qu'ils ont plus de 57,000,000 de livres tournois dans nos fonds publics. Quant au Portugal, ce Roïaume n'a point à se plaindre de nous ; dans la dernière guerre il n'a perdu que quelques places qui lui ont été rendues à la paix ; & si nous exigeons de lui qu'il fasse actuellement en notre faveur une diversion en Amérique, nous sommes en état de reconnoître ce service important. Enfin, si les Alliés nous manquent d'un côté, nous en trouverons d'un autre ; déjà les Princes d'Allemagne nous ont vendu des troupes, & des traités faits dans le nord, & qui vont éclore, apprendront à l'univers que notre alliance est encore recherchée, malgré notre état de décadence „.

Quelques amateurs d'antiquités voïant le grand nombre de médailles & d'autres monumens qu'on découvre fréquemment dans le

voisinage d'Elche, ville du Roïaume de Valence, avoient conjecturé que l'Alcudie, endroit éloigné d'un quart de lieue de cette place, étoit celui où étoit située l'ancienne Ilicie, l'une des plus célèbres Colonies romaines, qui jouissoit de l'immunité, du titre d'Auguste, & qui avoit donné le nom de Sein Ilicien au golfe d'Alicante. D'autres antiquaires, malgré la ressemblance des noms d'Elche & d'Ilicie, croïoient qu'il falloit chercher cette dernière dans le château de Pola, ou dans la ville même d'Alicante ; pour lever tous les doutes, & s'enrichir en même-tems de ces restes de l'antiquité, ils ont fait faire une excavation qui a confirmé leur opinion. Ils ont découvert beaucoup de monumens antiques, dont les principaux sont deux édifices, l'un de 36 pieds de long & d'autant de large, l'autre de 60 sur une largeur inégale ; les restes d'un amphithéâtre, de forme elliptique, de bains, de colonnes, de vases, de lampes sépulchrales, de médailles, de peintures à fresque, & différens ouvrages en mosaïque. Le succès de cette fouille les a déterminés à en entreprendre une autre ; pour cela on a creusé près de Pola, à deux lieues de la première excavation ; on y a trouvé une colonne de marbre brut, de trois pieds de haut seulement, sur le plan circulaire de la quelle on voit d'un côté une inscription effacée par le tems. L'autre côté prouve que les caractères appartiennent à l'alphabet de langues qui nous sont à présent inconnues. Cette colonne qui faisoit partie d'un édifice

quarré, dont les vestiges subsistent, a été déposée dans la forteresse qui appartient au Duc d'Arcos.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 2 Mai.*) On fait des réparations au palais du Roi, près de l'église de Notre-Dame des Nécessités, où L. M. viendront, dit-on, passer quelque tems; mais il est plus vraisemblable qu'elles ne se font qu'à l'occasion du Duc de Chartres, qui se trouve à bord d'un des vaisseaux de l'escadre d'évolutions, & qui doit arriver en cette ville pour y voir tout ce qu'elle offre de plus remarquable.

Une frégate nationale venant du Brésil, est entrée le 20 du mois dernier dans le port de cette capitale. Elle est chargée, d'après l'opinion la plus générale, d'environ 20,000,000 de livres tournois en or. La nouvelle de son arrivée a fait d'autant plus de plaisir qu'on ne la croïoit pas si prochaine, quoiqu'on l'attendît depuis long-tems.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 14 Mai.*) Le 29 du mois dernier, S. M. accompagnée des Chevaliers de l'Ordre des Séraphins & des Commandeurs de ceux de l'Epée & de l'Etoile-polaire, vêtus de leurs habits de cérémonie, escortée des Officiers des Trabans & de la garde qui étoient de service, se rendit à la

Chapelle du château, où elle assista au Service divin. Elle retourna ensuite dans le même ordre dans ses appartemens, où elle tint le Chapitre de l'Ordre des Séraphins. Il y eut ce jour-là diverses promotions. Le Comte Potemkin, depuis peu fait Prince du St. Empire, Chevalier des Ordres de l'Elephant & de l'Aigle-noir, y fut fait Chevalier de celui des Séraphins. Le Comte Zinzendorff, Envoïé extraordinaire de Saxe en cette Cour, fut nommé Commandeur de l'Ordre de l'Etoile-polaire, dont le Baron Gustave Ehrenschwærd, Mr. Sten-Piper, Maréchal de la Cour de la Reine-Douairiaire, Mr. d'Engelbrecht, Chancelier de la Régence de la Poméranie suédoise, furent en même tems nommés Chevaliers.

Le Duc d'Ostrogothie a pris le 7 de ce mois congé du Roi & de la Famille royale, & est parti le lendemain. Ce Prince voyage sous le nom de Comte de Tulgarn, & prend sa route par Ystad, Stralsund, Magdebourg, Leipsig, Dresde, Prague & Vienne, d'où S. A. R. se rendra à Venise pour commencer son voyage d'Italie, qu'elle finira par Turin où elle passera le carnaval, & reviendra par la France, l'Angleterre & la Hollande, pour être de retour ici au mois d'Octobre de l'année prochaine.

Le Duc de Sudermanie est parti le 10 de ce mois pour se rendre en Scanie, où S. A. R. fera faire l'exercice à son régiment de cavalerie suivant la nouvelle ordonnance, & y introduira aussi le nouveau règlement

ment pour tous les régimens d'infanterie : pour cet effet le Roi a statué que chaque régiment doit y envoyer un Officier de l'Etat-Major. Il n'y a que ceux qui sont répartis en Finlande qui sont exempts de le faire , afin de leur éviter les fraix de voyage ; mais on leur enverra le Général-Major de Meyerfeld pour leur faire pareillement connoître le nouveau règlement.

Le Comte de Sainclair , Sénateur & Gouverneur-général de la Poméranie , arriva le 11 à Carelscroon , afin de prendre des arrangemens pour améliorer la marine du Roiaume & transférer le siège de l'Amirauté de Carelscroon en cette résidence.

La vente de l'eau-de-vie pour le compte de la Couronne a commencé depuis quelques jours avec beaucoup de succès. Le peuple a fait éclater à cette occasion la joie la plus vive , & on a eu de la peine à contenir ses excès. Quelques marchands en détail vouloient profiter de l'empressement général , pour hausser le prix de cette boisson ; mais il leur a été sévèrement défendu de l'augmenter , & plusieurs d'entre-eux ont été mis à l'amende pour l'avoir tenté.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 12 Mai.*) La Cour part le 18 pour la maison de plaisance de Friedensbourg , où elle passera l'été. --- Le Roi a fait ces jours derniers une promotion de Conseillers d'Etat & de Conférence. S. M.
fait.

fait encore ce soir une grande distribution de Cordons de l'Ordre du Dannebrog ; mais on ne fait pas encore au juste les noms de ceux qui en seront décorés. --- Samedi on lança à l'eau en présence de la Famille royale un vaisseau de guerre de 64 canons , nommé le droit d'indigénat , une frégate de guerre de 36 canons le Cronebourg & un yacht royal l'Aigle : le Prévôt Hée en fit la bénédiction ordinaire.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 30 Mai.*) Le 10 de ce mois le Duc de Manchester , après un long discours sur l'état actuel de nos affaires en Amérique & sur la conduite des Ministres dans la direction des affaires de ce pais-là , proposa qu'il fût présenté au Roi une humble adresse pour supplier S. M. de faire remettre à la Chambre des Pairs une copie de toutes les dépêches reçues de la part du Général Howe & de l'Amiral Suldham depuis le 11 Mars dernier , en tant qu'elles ne concerneront point les opérations de la campagne. Le Comte de Suffoik s'opposa vivement à cette proposition , en alléguant que cette communication ne pourroit se faire sans s'exposer à découvrir le plan qui a été concerté & à le faire échouer ; que la retraite des troupes de Boston s'est faite par ordre de la Cour , qui avoit enjoint au Général Howe dès le mois d'Octobre 1775 de se retirer de là quand il le jugeroit convenable ;

Il. Part.

T

qu' suivant le nouveau plan les opérations commenceroient dans la Nouvelle-Ecosse, & de-là en pénétrant par terre vers le sud; puis il réfuta toutes les assertions & insinuations du Duc, qui étoit secondé par le Marquis de Rockingham & les Lords Shelburn & Effingham. Le Comte de Suffolk étoit appuié du Lord Weymouth, son adjoint, Secrétaire d'Etat, & de plusieurs autres. Enfin après de longs débats la proposition mise aux voix fut rejetée à la pluralité de 64 contre 27. Le Comte d'Effingham notifia ensuite que le 13 il auroit deux propositions à faire touchant les privilèges accordés par les Ministres pour des exportations faites aux colonies en contravention à l'acte qui les a défendues, promettant de prouver que les Ministres ont favorisé à cet égard certains particuliers au détriment du gros de la nation. Le Lord-Maire après avoir détaillé aux Communes les malheurs engendrés par la guerre actuelle dans les colonies, & les suites funestes qui en pourroient résulter, proposa qu'il fût arrêté, *que nos colonies de l'Amérique fussent autorisées à accorder & paier les subsides sur le même pied que le font les sujets du Roi en Irlande, c'est-à-dire, par leurs représentans.* Il y eut à ce sujet de vifs débats, dans les quels les membres de l'opposition opinèrent fortement pour un avis si judicieux, qui mettroit vraisemblablement fin à la contestation. Mais les Ministres & leurs partisans s'y opposèrent, alléguant que pour

le présent on ne pouvoit adopter un plan de cette nature , & qu'il étoit indispensablement nécessaire de mettre fin à la rébellion par la force , avant de pouvoir se déterminer sur un plan de législation qui exigeroit des réflexions longues & difficiles à résoudre. Enfin cette proposition fut rejetée comme les autres à la pluralité de 115 voix contre 33.

Le 17, la Cour reçut avis que le 12 de ce mois le Roi de France avoit nommé le Marquis de Noailles pour remplacer le Comte de Guines en qualité d'Ambassadeur auprès de Sa Majesté. Nous attendons dans peu ce nouveau Ministre , & le Vicomte de Stormont notre Ambassadeur auprès de Sa Maj. Très-Christienne, partira incessamment pour Paris en cette qualité. Cela prouve encore que la bonne intelligence entre ces deux Monarques n'est aucunement altérée. Il en est de même entre l'Angleterre & l'Espagne ; & le petit différent survenu entre cette dernière Puissance & le Portugal sera probablement bientôt accommodé.

Le même jour le Roi en son Conseil rendit une Ordonnance qui prolonge pour trois mois la défense d'exporter des armes & des munitions hors de ses Roïaumes, à compter du 23 de ce mois. On a aussi défendu le départ d'aucun navire ou autre bâtiment pour l'Amérique sans un ordre de l'Amirauté à cet effet.

Les 17 & 18 la Chambre haute passa plusieurs Bills, qui furent munis le 21 de la

sanction, royale par commission, ainsi que 34 autres. Le 23 le Roi mit fin à la présente séance du Parlement par le discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

La conclusion des affaires publiques & la saison avancée de l'année m'ont fait croire, qu'il étoit convenable de vous donner quelque relâche ; mais je ne puis mettre fin à cette séance sans vous assurer, que les nouvelles marques de votre attachement affectionné envers moi, de votre attention assidue & de votre égard pour les véritables intérêts de votre patrie, que vous avez données durant tout le cours de vos importantes délibérations, m'ont apporté la plus haute satisfaction.

Il n'est arrivé aucun changement dans l'état des affaires étrangères depuis votre assemblée ; & c'est avec plaisir que je vous informe, que les assurances, que j'ai reçues, au sujet des dispositions des différentes Puissances de l'Europe, promettent la continuation de la tranquillité générale.

MESSIEURS de la Chambre des Communes,

Ce n'a été qu'à regret & avec douleur que je me suis trouvé dans la nécessité de demander à mes fideles Communes quelques subsides extraordinaires : je vous remercie de la promptitude & de la célérité, avec lesquelles ils ont été accordés : ils me sont d'autant plus agréables, que vous avez témoigné, dans la manière de les lever, autant d'égards aux besoins du service qu'à l'aise de mon peuple. Vous pouvez vous assurer,

que j'usurai de la confiance, que vous mettez en moi, avec l'économie convenable, & que ces subsides ne seront employés qu'au but, pour le quel ils ont été accordés.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Nous sommes engagés dans une grande cause nationale, dont la poursuite doit être inévitablement accompagnée d'un grand nombre de difficultés & de beaucoup de fraix: mais, lorsque nous considérons, que les droits essentiels & les intérêts de tout l'Empire sont intimement liés à son issue, & ne peuvent avoir aucune sûreté ni garantie que dans cette subordination constitutionnelle, pour la quelle nous combattons, je suis convaincu que vous ne trouverez aucun prix trop haut pour la conservation de pareils objets.

Je veux toujours nourrir l'espérance, que mes sujets rebelles se réveilleront au sentiment de leurs erreurs, & que, par un retour volontaire à leur devoir, ils justifieront cet espoir, en remplissant le vœu favori de mon cœur, la restauration de l'harmonie & le rétablissement de l'ordre & du bonheur dans chaque partie de mes domaines. Mais, si une telle soumission ne peut s'opérer par des motifs & des dispositions de ce genre de leur part, je m'assure, que je serai en état, sous la bénédiction de la Providence, de l'effectuer par le développement entier de la force considérable, dont vous m'avez revêtu.

“Après que le Roi eut achevé son discours, le Chancelier prorogea le Parlement jusqu'au 1er. Août. Les subsides accordés

pour le service de cette année montent à 9 millions 670 mille 248 liv. sterl., 12 chel. 8 sous & cinq huitiemes, & les moïens pour les remplir vont à 10 millions 154 mille 230 liv. ft. 4 ch. 4 sous & trois quarts; de sorte qu'ils excèdent les subsides de 483 mille 981 liv. ft. 11 ch. 8 sols & un huitieme „

La Princesse dont la Reine est accouchée, le 25 du mois dernier, a été baptisée le 19 au soir par l'Archevêque de Cantorbery & nommée Marie : elle a eu pour parrain le Prince Frédéric de Hesse - Cassel, représenté par le Comte de Hertfort, Chambellan de la Maison du Roi, & pour marreines la Duchesse de Saxe-Gotha, représentée par la Duchesse d'Argyle, & la Princesse Frédérique de Mecklenbourg - Strélitz, qui étoit par la Comtesse d'Effingham.

La retraite que le Général Howe a fait de Boston pour se rendre à Hallifax, occupe toujours beaucoup les esprits; le Ministère ne cesse de publier qu'elle n'a été faite que d'après les ordres de la Cour, & on ne voit pas pourquoi elle a donné ces ordres, si ses troupes pouvoient rester à Boston, où leur position étoit plus commode pour suivre les opérations ultérieures qu'on projette, qu'elle ne le fera à Hallifax. On croit que la nécessité n'a pas permis au Général de prendre un autre parti; les Américains étoient déterminés à détruire la ville, si l'on ne l'évacuoit pas, & à le forcer à en venir à une action avant l'arrivée des renforts qui sont partis d'Angleterre & d'Irlande.

Le Congrès s'est enfin déterminé à l'indépendance : & il a ensuite été arrêté de retenir & d'approprier aux fraix de la guerre plus de trois millions sterling , que l'on doit à l'Angleterre , ainsi que les biens des propriétaires anglois , & même ceux des absens. Le Congrès a mis en circulation trois millions de dollars (écus) en papier ; il a ordonné la levée de plusieurs nouveaux régimens , ainsi qu'une augmentation considérable dans les forces navales ; & il a établi une poste réglée dans tout le continent. Leurs armateurs poussent la bravoure jusqu'à la témérité. Au nombre de quatre ils ont attaqué le *Chatham* , vaisseau de guerre de 50 canons , qui , après un combat de deux heures , en a pris un , & les trois autres se sont sauvés. Il y a eu le 11 Mars dernier à la hauteur de *Charles-Town* , capitale de la *Caroline-méridionale* , une autre rencontre entre une frégate du Roi & deux navires françois de 20 canons chacun , chargés de munitions de guerre &c. , pour l'armée américaine : l'affaire a duré une heure & demie ; & la frégate ayant perdu ses mâts , s'est retirée. On trouve dans des lettres d'*Antigua* quelque chose de plus férieux : elles portent , que deux de nos chaloupes de guerre ont été prises & amenées à la *Martinique* par deux frégates françoises , pour avoir enlevé un bâtiment américain à la portée du canon de *St. Pierre*.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Mai.*) Leurs Majestés Imp. & la Famille Impériale sont parties le 11 de ce mois pour Laxembourg, afin d'y prendre l'air de la campagne. Elles y jouissent d'une bonne santé. Elles ne passeront à Schœnbrun, que lorsque le château que l'on y construit sur la montagne sera achevé, & qu'on y aura donné la perfection aux admirables boulingrins qu'on y dessine. On meuble le Belveder, ou l'ancien palais du Prince Eugene, & les tableaux de la galerie impériale y seront, dit-on, transportés.

Le 16 après-midi la foudre tomba sur l'église du Couvent des Récollets à Lanzendorf(a) à deux lieues de cette capitale dans le tems que les Carmes du fauxbourg nommé Leimgrube y avoient conduit une nombreuse procession, & que le peuple étoit prosterné devant l'Image miraculeuse de la Ste. Vierge. Un homme & un garçon en furent malheureusement frappés, & le garçon expira sur le champ; on ignore encore jusqu'à présent le sort du premier.

(a) Les Viennois sont persuadés que c'est dans cet endroit qu'est arrivé le fameux miracle de la légion fulminante. Le nom de *Lanzendorf*, ajoutent ils, vient de la multitude de lances découvertes en ce lieu. Le voisinage du Danube, qui fournissoit en abondance de l'eau au camp des Romains, rend cette opinion invraisemblable.

Le mois de Mai est fort froid dans nos cantons & la saison pourroit ainsi se passer sans nous donner une belle journée. On apprend de Bohême qu'il est tombé, le 6 de ce mois, une très-grande quantité de neige qui a été suivie d'un froid excessif pour la saison. Des avis certains de Cronstadt en Transylvanie mandent que, le 21 Avril après la journée la plus belle & la plus chaude, il étoit survenu le soir un orage, qui avoit tellement refroidi l'air que, dans la nuit, il tomba beaucoup de neige & que le lendemain, on put aller par la ville en traîneau. On trouva dans une rue la femme d'un soldat que la rigueur du froid y avoit fait périr.

On a reçu, par la voie d'Esseck en Hongrie, l'avis de Belgrade, que les Turcs ont formé le cruel projet de massacrer & anéantir tous les Chrétiens qui sont en la dite ville & sur-tout les Catholiques; qu'un grand nombre avoit été la victime de ces fanatiques, & que les autres pour éviter un pareil malheur, arrivoient en foule à Esseck. Le même avis ajoute que les Ottomans faisoient de grands mouvemens qui sembloient indiquer une irruption du côté de la Moldavie.

FRANCFORT (le 30 Mai.) On apprend de Wetzlar que la visitation de la Chambre impériale a été rompue subitement. Depuis la clôture de la troisième classe, tous les Subdélégés catholiques & quelques protestans, au nombre de six, nommés pour la quatrième

classe, aiant fait présenter leurs pleins-pouvoirs au Directoire de Mayence, celui-ci avoit fait indiquer la premiere assemblée de la quatrieme classe pour le 8 Mai, à neuf heures du matin, où effectivement les Subdélégés se sont rendus pour commencer les opérations de la quatrieme classe; mais à peine la lecture de la proposition impériale, faite par les Commissaires impériaux, avoit été finie, & au moment où l'on alloit procéder à l'examen des pleins-pouvoirs des Subdélégés, celui de Brandebourg a fait une déclaration à la quelle les autres Subdélégés protestans ont accédé; ils ont quitté la séance; ce qui a été suivi d'une déclaration de la part de la Commission impériale, à la quelle en a succédé une de la part du Directoire de Mayence & des Subdélégés catholiques; & c'est ainsi qu'a fini la députation de la Visitation, qui est actuellement dans sa dixieme année.

On mande de Lubeck que Mr. Meftmacher, Conseiller de Chancellerie & Ministre de l'Impératrice de Russie à la Cour d'Eutin, a entamé une négociation pour faire élire Co-adjuteur de cet Evêché le Prince Pierre de Holstein-Gottorp, qui se trouve en Russie; il a déjà remis au Chapitre la résignation du Co-adjuteur actuel; & il sollicité les suffrages des Membres en faveur du Candidat recommandé par sa Souveraine.

On apprend de Hanovre que la derniere colonne des troupes hessoises s'est mise en marche le 10 de ce mois avec le régiment

de Waldeck ; & que la dernière division de celles de Brunswick les a suivi le 15 ; mais comme les bâtimens de transport , à bord des quels elles doivent passer , sont trop d'eau pour remonter jusqu'à Bremerlehe le Weeser , qui dans cette saison est souvent fort bas , l'embarquement de toutes ces troupes se fera à l'embouchure de ce fleuve à Ritzebuttel , dont le bailliage appartient à la ville de Hambourg. Le corps d'artillerie du Prince héréditaire de Hesse est parti de Hanau le 15 , & est descendu le Mein & le Rhin jusqu'à Willemstadt en Hollande , où il s'embarquera sur des bâtimens de transport anglois.

BRUNSWICK (*le 21 Mai.*) Le rétablissement de la santé du Roi de Prusse procurera de nouveau à nos Souverains l'honneur de voir & posséder ce Monarque , qui , après la revue des troupes de Magdebourg , où il doit se rendre le 25 ou 26 , est attendu au château de Longue-vie , à cinq lieues d'ici. Delà S. M. passera en Silésie , pour y faire la revue de ses troupes , & y prendre les bains.

MANHEIM (*le 27 Mai.*) Notre Sérénissime Electeur se rend demain à Worms , pour faire une visite à l'Electeur de Mayence , qui s'y trouve depuis quelques jours , & qui est ensuite attendu le 30 à Schweitzingen. L'ordre est déjà donné à la garnison d'être sous les armes pour la réception de ce Prince ecclésiastique , & de le saluer par une triple décharge de 36 canons.

I T A L I E.

ROME (le 19 Mai.) Le Consistoire est fixé irrévocablement au 20 de ce mois, & le Pape y déclarera la promotion des quatre Prélats connus au Cardinalat, indépendamment, dit-on, de deux autres qu'il s'étoit réservés *in petto* dans le Consistoire précédent. Les quatre Prélats connus sont Mgr. Archinto, Majordôme; Mgr. Valenti, Nonce en Espagne; Mgr. Durini, Président de la Légation d'Avignon, & Mgr. Calcagnini, Maître de Chambre de S. S. La voix publique donne déjà le poste important de Majordôme à Mgr. Ghilini, qui a résidé à Bruxelles pendant plusieurs années, en qualité de Nonce du St. Siege, & celui de Maître de Chambre à Mgr. Manciforte; mais on ne peut dire encore qui aura le poste de Secrétaire de la Consulte.

Le Pape se rendit il y a quelques jours au Museum clémentin, où se trouverent l'Abbé Visconti, l'Architecte Simonetti & le Sculpteur Sibilla; & dans cette rencontre on décida qu'il falloit accomplir ce superbe édifice par la construction de deux autres aîles, qui se terminent par un vestibule de figure ronde, d'où on passera à la grande bibliothèque, & dans le quel seront placés d'autres monumens antiques & précieux.

Madame l'Archiduchesse Christine est revenue de Naples ici, dans la nuit du 3 au 4, avec le Duc Albert de Saxe, son époux.

Le 5, ses bagages prirent la-route de la Toscane. Le soir du dit jour, L. A. R. eurent du Pape une audience particuliere, à la quelle le Cardinal Pallavicini, Secrétaire d'Etat, eut l'honneur de les conduire. Le St. Pere les reçut avec une complaisance toute particuliere, & s'entretint avec elles une heure entiere. La Duchesse de Bracciano & un autre Seigneur de leur suite furent admis à cette audience, après la quelle L. A. R. passerent dans les appartemens du dit Cardinal, où se trouverent plusieurs autres Cardinaux & des personnes du premier rang; on leur y servit toute sorte de rafraichissemens exquis. Le 7 dans la nuit, L. A. R. ont continué leur voiage sur Florence.

Indépendamment des égards que le Pape a pour Madame la Duchesse de Glocester, depuis son séjour en cette ville, le St. Pere voulant manifester encore plus le cas qu'il fait de cette Princesse, lui a fait remettre par la noble Dame Julie Falconieri, un camaïeu antique d'un grand prix, représentant Rome triomphante. Ce monument est assez intéressant, autant par la beauté extraordinaire de cette pierre que par la délicatesse du ciseau. Aussi S. A. R. sensible aux bontés & aux attentions du Souverain Pontife, en a-t-elle témoigné la plus grande satisfaction, & en a fait remercier Sa Sainteté. --- Le Marquis de Bernis, neveu du Cardinal de ce nom, arrivé ici pour se marier avec la fille de la Marquise de Monbrun, a passé immédiatement à Albano, ou Son Eminence a

donné la bénédiction nuptiale à cet illustre couple.

Le 4, dans une Congrégation générale des Clercs réguliers, employés au service des malades, présidée par le Cardinal Jean-Baptiste Rezzonico, on procéda à l'élection d'un nouveau Préfet-Général de cet Ordre, & les voix s'y réunirent en faveur du R. P. Barthélemi Corella, Espagnol de nation, qui étoit ci-devant Vicaire-Général du dit Institut.

Le postillon parti d'ici le 7 avec les lettres pour Naples, étant arrivé de nuit à la première station *della Torre*, s'aperçut qu'on avoit coupé sa valise, & qu'on en avoit enlevé des paquets, entr'autres ceux de la Secrétairerie d'Etat, du Prince Albertini, Ministre du Roi des Deux-Siciles en cette Cour & de l'Ambassadeur de Malthe; cependant des ouvriers qui travaillent au salpêtre, les retrouvèrent le 9 au matin sous une des grandes arches de cette fabrique. Le même accident étoit arrivé, dans la nuit du 6 au 7, au Prince Jacci, parti d'ici pour Venise avec un des fils du Marquis de Squillace. Descendus à la première poste, ils virent avec étonnement qu'on avoit détaché derrière leur voiture une de leurs valises, pleine de très-beau linge, avec quatre couverts d'argent d'un prix considérable. Aussi la police fait-elle toutes les recherches possibles pour découvrir les auteurs d'un tel délit.

La Congrégation criminelle du Tribunal du Gouvernement jugea le 7 le procès de

L'Abbé Ange Guerrieri, accusé d'avoir assassiné au mois d'Octobre dernier Mr. Cosme Mathias Costantini, & elle condamna cet Abbé aux galères; punition qui a paru trop légère à ceux qui ont réfléchi sur toutes les circonstances de cet assassinat.

On vient d'imprimer un décret de la Congrégation *Dell' Indice*, en date du 22 Avril, & approuvé du Pape, lequel défend la lecture de plusieurs livres pernicioeux, entr'autres : le *Catéchisme en forme de dialogues sur la Communion*; les *abus de la Jurisdiction ecclésiastique sur le Roïaume de Naples*; l'*Esprit de Clément XIV*; le *Système social*; *noùveaux Dialogues des morts, en italien*, &c. l'*Homme*; le *Bon Sens*, &c.

Le Chevalier le Brun, premier Sculpteur du Roi de Pologne, a fini le buste de marbre qui représente le Pape, & on l'a placé dans une des antichambres du Vatican. Il s'y est rendu beaucoup de monde pour le voir, & on l'a trouvé parfaitement bien travaillé. S. S. pour témoigner sa satisfaction à cet habile ouvrier, lui a fait donner une somme de 500 écus, avec un chapelet de jaspe sanguin, orné d'une médaille d'or enrichie d'indulgences.

De NICE (le 7 Mai.) La Duchesse de Chartres s'étant embarquée à Antibes le 4 de ce mois pour Genes, fut quelques heures après obligée par le vent contraire de relâcher en ce port. Comme cette Princesse veut garder l'*incognito* autant qu'il est possible, & n'être annoncée que sous le nom

de Comtesse de Joinville, elle a refusé les honneurs que le Commandeur de Blonay vouloit lui rendre en qualité de Commandant de cette ville. Cette raison a privé aussi les personnes en place & la principale Noblesse du país de l'honneur de lui faire ouvertement leur cour : elles ont eu cependant la satisfaction de suppléer par le sentiment à ce que le respect n'osoit se permettre, dans deux assemblées où cette Princesse a paru. La mer continuant d'être mauvaise, la Comtesse de Joinville s'est déterminée après trois jours à poursuivre sa route par terre, quelque pénible qu'elle doive être par la nature des chemins, & prit hier à fix heures du matin la route de Genes. Le Comte de Clermont-d'Amboise, qui se rend à son Ambassade à la Cour de Naples, faisant jusqu'à Genes la même route que cette Princesse, a fait ici un pareil séjour & a pris le même chemin.

MALTHE (*le 3 Mai.*) Le Grand-Maître & les Chevaliers de l'Ordre sont occupés avec beaucoup de zele à faire de nouvelles loix pour remédier aux abus qui s'étoient introduits depuis quelque tems. La tranquillité est rétablie; cela n'empêche pas qu'on ne travaille à mettre le militaire sur le meilleur pied possible; on veut avoir toujours ici 2000 hommes sur pied; & d'autres troupes prêtes à les renforcer, seront réparties dans divers endroits de l'isle.

L'Envoié du Pacha de Tripoli, après avoir eu son audience de congé du Grand-Maître,

Maître , s'embarqua le 8 du mois dernier & fit voile le surlendemain pour retourner dans son païs. Son Alt. Em. lui a fait présent d'une magnifique montre d'or , & l'a chargé de remettre de sa part à son Pacha un Reis (ou capitaine de navire) avec six autres esclaves qu'elle a achetés pour les lui envoyer , deux grands cabarets d'argent remplis de porcelaines de Saxe , des bouquets artificiels , du chocolat & de l'eau de fleur d'orange.

Une frégate du Pape , qui a mouillé pendant quelques tems dans notre port , en a appareillé le 9 du mois dernier pour aller reprendre sa croisière. Le Duc de Bragance est aussi parti le même jour pour Girgenti en Sicile , d'où il se propose d'aller faire le tour de cette île.

F R A N C E.

PARIS (*le 25 Mai.*) Le règlement du 28 Mars concernant les nouvelles Ecoles-royales-militaires dont nous avons parlé , (dernier Journal pag. 220) mérite que nous en donnions le détail.

Sa Majesté voulant remplir le projet qu'elle a annoncé d'améliorer & de simplifier l'éducation d'une partie de la jeune Noblesse pauvre de son Royaume , & d'en faire partager les avantages à toute la Noblesse ainsi qu'à ses autres sujets , s'est déterminée à répartir les élèves jeunes gentilshommes en diverses provinces & dans différents Collèges tenus par des Ordres religieux & par des Congrégations ecclésiastiques , pour y placer les élèves plus à portée de leurs familles.

II Part.

V

Ces dix Collèges feront à Sorez, Diocèse de Troyes, Minimes; à Tiron, Diocèse de Chartres, Bénédictins; à Rebais, Diocèse de Meaux, *id.*; à Beaumont, Diocèse de Lisieux, *id.*; à Pontlevoy, Diocèse de Blois, *id.*; à Vendôme, Diocèse de Blois, Oratoriens; à Effiat, Diocèse de Clermont, *id.*; à Pont-à-Mousson, Diocèse de Toul, Chanoines réguliers de Saint Sauveur; à Tournon, Diocèse de Valence, Oratoriens. Ces deux derniers ne doivent être établis qu'au mois d'Octobre prochain, & dans le cas où Sa Majesté voudroit porter jusqu'à douze le nombre des dits Collèges, elle se fera rendre compte des mémoires qui lui ont été présentés en faveur des Collèges d'Auxerre & de Dôle.

L'institution de l'Ecole militaire subsistera particulièrement dans chacun de ces Collèges qui porteront le nom d'Ecole royale-militaire & qui feront inscrire ce titre sur leur porte principale, & le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, exercera la Surintendance de ces écoles avec le même pouvoir qu'il avoit ci-devant sur celles de Paris & de la Flèche. Les élèves seront répartis dans ces divers Collèges de manière qu'il n'y en ait jamais dans chacun moins de cinquante & plus de soixante, à l'exception de celui où Sa Majesté, comme on le verra ci-après, compte établir un concours annuel des élèves destinés à être placés dans les cadets gentils-hommes.

Les Ordres & Congrégations chargés des élèves feront tenus de leur enseigner & faire enseigner l'écriture, les langues françoises, latine & allemande, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la musique, l'escrime en fait d'armes, pour le prix de 700 livres, dont ils sont convenus. La première fourniture des effets avec lesquels les enfans doivent arriver, les frais de cette arrivée & les ports de lettres adressées aux élèves, sont les trois objets de dépense ci-dessus exceptés. Tout le reste de l'entretien, livres, instrumens de mathématiques, instrumens de musique, prix, récompenses, & mêmes les menus plaisirs fixés à 1 liv. par mois pour

les élèves jusqu'à douze ans, & à 2 liv. pour ceux de douze ans & au-dessus, étant à la charge des Collèges, sans qu'ils puissent rien demander ni à Sa Majesté ni aux familles.

L'intention de Sa Majesté dans la dispersion des élèves de l'ancienne Ecole militaire en divers pensionnats étant de leur procurer, en les mêlant avec des enfans des autres classes de citoyens, le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune Noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation, & d'apprendre à considérer sous un point de vue juste tous les ordres de la société, elle a soumis les Supérieurs de ces Collèges à y recevoir un nombre d'autres pensionnaires au moins égal à celui des élèves. Par là Sa Majesté fait participer à l'éducation améliorée qui se donnera dans les nouveaux Collèges, les enfans de tous ses sujets qui pour l'instruction & l'uniforme seront assimilés aux élèves, sans que pour cela les Supérieurs puissent augmenter le prix ordinaire de leurs pensions actuelles, &c.

Au titre II de ce règlement, Sa Majesté porte à six cents au lieu de cinq le nombre des élèves, laisse subsister les réglemens de son Ayeul relativement à leur admission, & veut que les familles continuent d'adresser leurs preuves & papiers généalogiques au sieur d'Hozier de Serigny, confirmé dans les fonctions de Commissaire à cet égard. Le tems de l'éducation des élèves sera de six ans, & ils ne sortiront de ces Collèges que pour être envoyés aux concours & exercices aux quels ils seront assujettis avant d'entrer dans les cadets gentilshommes.

Le Titre III de l'éducation des élèves, en fixe le plan au quel il ne pourra être rien changé, si ce n'est de l'ordre de Sa Majesté. On y pourvoit aux fonds qui seront nécessaires pour former des bibliothèques dans les Collèges, & pour distribuer chaque année quatre médailles d'or à quatre des Instituteurs dont les élèves auront eu le plus de succès au concours. Ces médailles porteront d'un côté le buste du Roi, & de

l'autre l'inscription suivante : *Prix de Bon Institutteur.*

Le titre IV établit le concours annuel dans la ville de Brienne en Champagne , où le premier n'aura lieu qu'en 1778. Pour exciter l'émulation & pour les engager à répondre aux vûes paternelles de Sa Majesté, on accorde aux quatre élèves qui auront remporté les quatre premiers prix au jugement de l'Inspecteur-général, du Sous-inspecteur & des Examineurs , savoir , aux deux premiers une pension de 150 liv. & aux deux autres une de 100 liv. sans préjudice de celle de 200 liv. qui leur sera donnée en qualité d'élèves, &c. Pour faire participer aux avantages du système d'éducation établi par ce règlement, les familles nobles qui placeront leurs enfans dans ces Collèges, Sa Majesté permet que ces enfans puissent de même être envoyés au concours; & sur le compte qui lui sera rendu de ces élèves étrangers, elle en placera un certain nombre dans les cadets gentilshommes de ses troupes.

Le titre V statue sur les élèves qui se destinent à l'Etat ecclésiastique ou à la Magistrature, & le titre VI établit une discipline sage & une police intérieure convenable à des personnes bien nées & faites pour servir l'Etat dans les postes les plus importants.

Il vient de fortir de l'imprimerie-royale un édit donné à Versailles au mois de Novembre 1774 & enregistré en la Chambre des Comptes de Paris le 7 Mars 1776, *portant suppression des offices d'Intendans du commerce, vacance arrivant d'eux.* Le préambule porte, “ que Sa Maj. s'étant fait re-
 „ meure sous les yeux l'édit de Juin 1724
 „ portant création de quatre offices d'Inten-
 „ dans du commerce, elle a reconnu que
 „ ceux qui sont actuellement revêtus de ces
 „ offices, en ont toujours dignement rempli

„ les fonctions ; mais qu'elle a été aussi in-
„ formée que , lors de la vacance d'aucun des
„ dits offices , il s'est présenté plusieurs su-
„ jets , qui , par leurs connoissances & leurs
„ talens , auroient été très-utiles pour l'ad-
„ ministration du commerce du Roïaume ,
„ & qu'ils ont été détournés d'en solliciter
„ l'agrément , parce que leur fortune ne
„ leur a pas permis de faire le sacrifice de
„ la somme , à la quelle la finance des dits
„ offices a été fixée par le dit édit. ; --- que ,
„ desirant procurer à ceux , dont les servi-
„ ces pourroient lui être utiles , la facilité
„ d'exercer les dites fonctions sans être te-
„ nus de païer en ses mains la finance de
„ ces offices , Sa Maj. a résolu d'y pourvoir
„ en supprimant à l'avenir les titres des dits
„ offices , & se réservant d'en faire exercer
„ les fonctions par ceux des Officiers de son
„ Conseil ou de ses Cours souveraines , à
„ qui elle jugera à propos de les confier.
„ Desirant cependant Sa Majesté ne pas se
„ priver des bons & fideles services des Srs.
„ Intendans du commerce actuellement ti-
„ tulaires , & leur marquer la satisfaction
„ qu'elle en a , en leur conservant person-
„ nellement les dits offices leur vie durant ,
„ & tant qu'il leur conviendra de les exer-
„ cer , elle a résolu de n'effectuer la dite
„ suppression que dans le cas de la vacance
„ de chacun des dits offices , &c.

Il paroît un arrêt du Conseil du 4 Mars ,
par le quel “ le Roi , en dérogeant à tout
„ réglemeut ancien , rend aux Seigneurs ou

„ Particuliers, propriétaires des bois des en-
 „ virons des salines de Salins & de Mont-
 „ morot en Franche-Comté, la liberté d'en
 „ disposer à leur gré, savoir dès à présent
 „ dans la moitié la plus éloignée de l'arron-
 „ dissement de fix lieues autour de Salins,
 „ & à commencer du 1. Oct. 1778 dans
 „ l'autre moitié „.

La Chambre des Comptes a rendu, sur la requête du Procureur-général, le 2 Avril, un arrêt, qui vient d'être publié : *Il fait défenses au Duc de Bouillon & à tous autres échangeistes, qui n'ont point obtenu & fait registrer en la Chambre lettres de ratification des évaluations des biens & droits échangés avec Sa Majesté, de recevoir des propriétaires de fiefs mouvans & relevans de ses domaines, à titre d'échange, aucuns acte de foi & hommage, aveux & dénombremens; enjoignant à tous les vassaux & détenteurs des dits fiefs d'en rendre leurs foi & hommage au Roi dans trois mois, & d'en fournir leurs aveux & dénombremens dans les tems portés par les coutumes.*

Il vient d'être publié une *Convention entre le Roi & le Prince de Nassau-Weilbourg, concernant les limites de leurs Etats respectifs.* Elle a été conclue le 24 Janvier par le Sr. Pierre de Sivry, Président au Parlement de Lorraine, & le Sr. Reusch, Conseiller de la Cour du Prince de Nassau-Weilbourg, Commissaires respectifs, & ratifiée par le Roi le 7 Février 1776.

Une déclaration du Roi aiant ordonné

la représentation à la Cour des aides des titres & pieces qui y ont été ci-devant enregistrés, concernant la Noblesse & les privileges des Communautés féculieres & régulières, la Compagnie du bureau de correspondance générale offre de se charger gratuitement de procurer l'enregistrement des titres qui lui seront envoiés dans les délais fixés par cette déclaration; on voudra bien s'adresser au Sr. Comynet, l'un des intéressés & directeur de ce bureau, rue des deux portes St.-Sauveur à Paris.

Le Grand-Conseil poursuivant les vûes qui ont dicté son arrêt du 25 Mai (dern. Journ. p. 222) vient d'en donner un autre daté du 11 de ce mois pour déclarer nul celui des Gens du Parlement de Toulouse du 27 Février & où, tandis que l'institution des Parlemens n'est que du 13e. siecle, il fait remonter son origine sous la premiere race de nos Rois, & assûre qu'il étoit la seule Cour souveraine fondamentale d'où les autres dérivent; qu'il a toujours eu la faculté de vérifier les loix qui lui sont adressées & de les faire publier, comme les Chambres des comptes, les Cours des aides & des monnoies; que la supériorité que les Parlemens veulent s'arroger, pourroit reproduire un jour les atteintes portées à l'autorité royale sous l'ancienne Hiérarchie du vasselage féodal. Le Grand-Conseil commence cet exposé par dire " Qu'il a considéré, qu'il étoit
 „ important de faire connoître ses droits au
 „ Parlement de Toulouse & aux autres Par-
 „ lemens

„lemens, qui suivent son exemple „. *S'il n'est pas aisé*, dit-il, *de modérer leurs prétentions & d'arrêter leurs entreprises, il sera du moins facile de démontrer, qu'elles sont dénuées de tout fondement ; & que ces Cours ont plus compté sur les ressources de leur pouvoir, que sur la solidité de leurs raisons, en suscitant des discussions, qui ne s'élèvent jamais entre les premiers Corps de Magistrature, sans porter quelque atteinte au respect que les peuples doivent aux loix.*

Mr. Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant été chargé d'aller le 12 de ce mois à dix heures du matin, demander à Mr. Turgot son porte-feuille, Mr. de Clugny, Intendant de Bordeaux, a été nommé Contrôleur-général. En remerciant Mr. Turgot, le Roi lui a accordé la pension de Ministre, & il ne quittera l'hôtel du contrôle qu'après avoir remis ses papiers à son successeur. Mr. de Vaines a offert à Mr. Bertin, chargé du porte-feuille par *interim*, sa démission de premier commis des finances. Comme Mr. Turgot lui avoit fait quitter d'autres places pour prendre celle-là, on prétend que, pour qu'il fût assuré de son indemnité au cas présent, il lui avoit remis un brevet, signé du Roi, pour une pension de 24 mille livres. Le public est très-partagé au sujet de la retraite de Mr. Turgot; tandis que les uns le regrettent, les autres paroissent se réjouir de sa disgrâce. Un de ses amis ayant dit à Madame de Fleuri que *c'étoit une consolation pour cet Ex-Ministre*

d'avoir élagué la forêt des préjugés humains, la Dame lui répondit : je commence à croire que jusqu'ici vous m'avez vendu des fagots.

Le 13 de ce mois, l'Académie françoise a élu Mr. de la Harpe pour remplir la place vacante par la mort de Mr. Colardeau. Il a eu, disent les lettres de Paris, le bonheur du moment, car quelques jours plus tard il n'eût plus été question de lui; mais Mr. Turgot avoit tout disposé en sa faveur, & il a été nommé avant que l'influence de ce Ministre sur l'Académie eût entièrement cessé. On vient d'insérer dans des feuilles publiques l'épigramme suivante, dont nous n'approuvons pas le sel amer, & que nous pouvons assûrer n'être pas l'ouvrage d'un vrai ami de la Religion que Mr. de la H. a si souvent outragée. La Religion dédaigne de pareilles armes & n'emploie jamais le langage de la satire :

Enfant trouvé de la philosophie,
Dont il feint d'être possédé,
Fantocchini fougueux bravement secondé
Par les brigands de l'Encyclopédie,
Lâche rimeur, par Blin intimidé,
De médailles chargé, mais couvert d'infamie,
A Bicêtre il a préludé
Aux honneurs de l'Académie.

Mr. Amelot occupe le logement que Mr. de Malesherbes avoit au Louvre, près des salles où les Ministres du département de Paris ont coutume de donner leurs audiences. Il donna le 20 de ce mois sa première audience. On remarqua qu'il portoit un habit de couleur & une bourse aux cheveux,

parce qu'on étoit accoutumé à voir Mr. de Malesherbes en habit de Magistrat, qu'il n'avoit pû se résoudre à quitter pour se mettre en homme d'épée.

On parle beaucoup d'augmenter le Conseil roial des finances dont Mr. le Comte de Maurepas est nommé chef. Mr. le Contrôleur-général y présideroit, & toutes les affaires y feroient discutées & ne pourroient être portées devant le Roi qu'après la décision du Conseil. On nomme pour nouveaux membres de ce Conseil Mrs. Joly de Fleury, de Saint-Priest, Dufour de Ville-neuve, & Taboureau des Réaux, Conseillers d'Etat.

Suivant des lettres de Lyon, Mr. de Flesselles, Intendant de la province, s'y étoit rendu avec des ordres précis d'y faire exécuter l'édit portant abolition des maîtrises & corps des marchands; mais la veille du jour qu'on devoit procéder à cette opération, il arriva un courier extraordinaire à l'Intendance, dépêché par Mr. Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat, pour annoncer la retraite de Mr. Turgot, & enjoindre de la part du Roi de suspendre l'exécution de l'édit qui supprime les Jurandes. Toute la ville en a témoigné beaucoup de joie.

L'Abbé Baudeau, l'un des auteurs économistes, avoit inséré dans les *Ephémérides*, qu'il rédige, un mémoire, dont on le prétend auteur, & dans le quel les fermiers de la caisse, supprimée par l'édit de Février 1776, sont représentés comme exerçant l'usure

fure énorme de 92 pour cent , comme employant des manœuvres vexatoires pour augmenter leurs profits , &c. Par le mémoire à consulter , ceux-ci donnent au contraire une idée favorable de leur régie , fondée sur des loix authentiques , dont ils assûrent ne s'être jamais écartés : & , en conséquence de leur exposé , le conseil de quatre célèbres Avocats au Parlement , qui a signé la consultation , est d'avis , " que les ci-devant
 „ fermiers de la caisse de Poissy , taxés si
 „ publiquement d'une cupidité , qui faisis-
 „ soient tous les moïens de dévorer la sub-
 „ stance des peuples , ont le droit d'attaquer
 „ en justice celui qui les a livrés à une
 „ diffamation aussi cruelle , &c. „ Conformément à cet avis l'Abbé Baudeau a été assigné au Châtelet , " pour être condamné à
 „ se rétracter & à reconnoître par un acte
 „ les dits sieurs fermiers pour gens d'honneur & de probité , & condamné envers
 „ eux à des dommages-intérêts „.

Suite du discours de Mr. l'Avocat-général Séguier , contre le livre intitulé , le Monarque accompli.

Ne soyez point étonnés , Mrs. , si nous vous proposons d'appesantir le bras de la justice sur un écrit qui paroît destiné à présenter le tableau d'un Monarque accompli. L'éloge le plus vrai , l'éloge le mieux mérité n'est souvent qu'un voile trompeur , adroitement jeté sur les propositions les plus féditieuses ; & cette ruse a été pratiquée de tout tems par ces écrivains audacieux qui cherchent à semer le trouble & la division dans les gouvernemens. Ils ne montrent jamais plus

de vénération & d'obéissance pour les Souverains que lorsqu'ils attaquent leur autorité : semblables à certains incrédules, qui n'affectent jamais plus de respect pour la Divinité que lorsqu'ils veulent fapper les fondemens de la Religion. L'auteur du livre que nous venons vous dénoncer, après s'être répandu avec enthousiasme sur les qualités éminentes de son héros, se permet, pour former un contraste plus éclatant, de tracer le tableau de la misère des peuples ; & dans cette peinture effrayante elle est portée à un tel excès, qu'il est difficile de ne pas être sensible à la vûe seule du phantôme imposteur qu'il se plaît d'en crayonner ; mais bientôt, par un retour sur lui-même plus affreux encore, oubliant que le Monarque ne peut exister sans sujets, il se hâte de briser tous les liens qui peuvent retenir les peuples dans l'obéissance ; il rompt toute espece de subordination, il les appelle à la révolte ; il leur met les armes à la main *pour égorger les monstres qui dévorent sa subsistance* : ou, *si la fortune vient à les tromper*, il les engage à ne pas mourir *au moins sans être vengés des maux qu'on leur fait supporter*. Peuples malheureux, s'écrie-t-il, *pour qui l'on forge des fers d'une trempe si singulière, sachez au besoin exterminer vos tyrans ; que ce soit là désormais votre devise, les Rois tremblent devant vous, & vous ne tremblerez devant personne*. Vous croyez peut-être, Mrs, que cette apostrophe, aussi extravagante qu'impie, est le dernier période de la frénésie dont cet auteur est agité. Il va plus loin encore ; il ajoute *qu'il est une époque qui devient nécessaire dans certains gouvernemens ; époque terrible, sanglante, mais le signal de la liberté, c'est la guerre civile dont je veux parler*. Quelles affreuses conséquences ne tirez vous pas dans vos esprits, d'une assertion aussi contraire à tous les principes connus & aux maximes les plus communes du droit public & du droit des gens ? Quoi, les horreurs de la guerre civile n'ont rien qui épouvante l'imagination exaltée de cet enthousiaste ! Quoi, de sang froid, dans le silence de son cabinet, au milieu des méditations les plus profondes, ce prétendu principal du Collège de

Moudon n'a pas frêmi lui même de l'horrible conseil qu'il ôsoit donner aux peuples qu'il cherche à soulever ! Il a pû voir d'un œil sec & tranquille le sang couler autour de lui par ses conseils, & sa plume ne s'est pas refusée à cet affreux ministère ! L'auguste Prince, dont cet ouvrage fait en quelque sorte l'apothéose, désavouera lui même cet écrit de fureur, de révolte & de sédition ; il seroit encore plus courroucé, si nous lui faisions voir qu'on place dans *sa propre bouche* ces projets sanguinaires, qu'on le fait parler, & que c'est ce Monarque accompli qui autorise le meurtre, qui invoque la guerre civile & qui conseille la rébellion. Il sera le premier à rendre justice à notre zele : tous les Souverains sont intéressés à ne pas laisser germer dans les esprits une doctrine dont les effets seroient également funestes à l'autorité & aux sujets ; nous le répéterons avec un faiblement douloureux, cette doctrine meurtrière est le produit de l'effervescence que l'amour de *la liberté indéfinie*, dont toutes les nations sont tourmentées, a fait naître dans tous les cœurs. Hélas ! peut-on se le dissimuler, l'humanité entière est redevable des secousses qui l'agitent à ces génies entreprenans qui ne respirent que l'indépendance, qui voudroient porter dans la société la même licence, la même liberté qu'ils répandent dans leurs écrits, qui ne consultent que leurs propres lumieres, & veulent tout asservir au gré de leur caprice. *Novateurs dangereux* qui, sans avoir étudié la marche de l'esprit humain, pensent qu'ils sont en état de le gouverner, & cherchent à lui faire adopter leurs sistêmes séditions ; prédicans insensés & furieux, qui se séparent du reste des hommes pour s'élever au-dessus d'eux, se faire suivre & les égarer, & qui ôsent se permettre de détruire tous les gouvernemens, sous prétexte de les réformer. Nous laissons à la Cour le dit imprimé, avec les conclusions par écrit que nous avons prises à ce sujet.

VERSAILLES (le 22 Mai.) Le Marquis de Noailles, ci-devant Ambassadeur auprès

près des Etats-Généraux des Provinces-Unies, aiant été nommé par le Roi Ambassadeur près de S. M. Britannique, a eu l'honneur de faire, le 11 de ce mois, ses remerciemens à S. M., à la quelle il a été présenté par Mr. le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, & de faire sa révérence à la Reine & à la Famille royale. S. M. a aussi nommé le Duc de la Vauguyon, l'un de ses anciens Menins, son Ambassadeur auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Le Roi a accordé les honneurs du Louvre & le titre de Duc au Comte de Guines, ci-devant son Ambassadeur en Angleterre. S. M. a eu la bonté de lui annoncer cette faveur par une lettre de sa main.

Mr. le Comte de Maurepas a prêté le 16 serment entre les mains de S. M. pour la place de Chef du Conseil royal des finances, dont Mr. le Duc de Praslin ne possédoit ci-devant le titre que pour les honoraires. Mr. le Comte de Maurepas en exercera les fonctions; & toutes les opérations des finances seront vûes, dit-on, par ce Ministre au Conseil.

Le Roi a nommé Ministre le Comte de St. Germain, Secrétaire d'Etat au département de la guerre, qui dans cette qualité a assisté le 19 au Conseil d'Etat.

Le même jour après-midi, le Roi, accompagné dans sa voiture de Monsieur & de Mgr. le Comte d'Artois, ainsi que du Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes en quartier;

tier ; du Duc de Coiffé , Capitaine des Cent-Suisses , en survivance , & du Duc de Fleury , premier Gentilhomme de la Chambre en exercice , se rendit à l'église de Notre-Dame sa paroisse ; delà il fut à l'église paroissiale de St. Louis , puis à celle des Récollets , pour y faire les stations du Jubilé. La Reine & Madame , accompagnées de leurs Dames d'honneur , d'atours , du palais & de compagnie , se rendirent aussi , pour le même objet , aux mêmes églises , où Madame Adélaïde & Mesdames Victoire & Sophie s'étoient précédemment acquittées du même devoir. Madame la Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France ont aussi commencé leurs stations , qu'elles continuent de faire , ainsi que la Cour.

Le 20 , Mr. de Clugny , ci-devant Maître de Requêtes & Intendant en Guienne , a eu l'honneur d'être présenté au Roi , & de faire ses remerciemens à S. M. pour la place de Contrôleur-général des finances , à laquelle S. M. l'a nommé après la disgrâce de Mr. Turgot. Le 23 il fut reçu à la Chambre des Comptes , & le lendemain il donna sa première audience publique.

Le Sr. Regnier a eu l'honneur de présenter au Roi le projet d'un hôpital de malades , ou d'un Hôtel-Dieu , dans le quel chaque malade seroit couché seul , & où , sans beaucoup de frais , ils seroient tous parfaitement secourus. L'on fait que Paris manque d'un pareil établissement depuis l'incendie , qui consuma , la nuit du 29 au 30 Décembre 1772 , l'Hôtel-Dieu de cette capitale.

Dans le dernier Journal ; p. 200, l. 4, ces mots : *François, graces au Ciel*, lisez : ces mots français : *Graces au Ciel*.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	267
RUSSIE.	(Pétersbourg.	269
POLOGNE.	(Varsovie.	271
ESPAGNE.	(Madrid.	276
PORTUGAL.	(Lisbonne.	280
SUEDE.	(Stockholm.	280
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	282
ANGLETERRE.	(Londres.	283
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	290
	{ Francfort.	291
	{ Brunswik.	293
	{ Manheim.	293
ITALIE.	{ Rome.	294
	{ Nice.	297
	{ Malthe.	298
FRANCE.	{ Paris.	299
	{ Versailles.	311